

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 juillet à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Roland DAMOTTE, Vincent FREARD, Imann EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY.

**Avaient donné pouvoir :** Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Catherine CLAYEUX à Gilles PERRIN, Hamid HAMLIL à Thierry MARCJAN, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Lionel ROY à Robert NATALE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin 2024	Le 27 juin 2024	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	36

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2024-05-14- Service Gestion des Déchets-Adoption du Rapport Annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés**  
*Rapporteur Bernard CERF*

*Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,*

Les indicateurs techniques et financiers, figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public définis par le décret ci-dessus sont les suivants :

#### **INDICATEURS TECHNIQUES :**

Nombre d'habitants desservis  
Fréquence des collectes  
Localisation des déchetteries  
Collectes séparatives : types de déchets concernés  
Type de collecte  
Récapitulatif des tonnages collectés  
Localisation des unités de traitement  
Nature des traitements et des valorisations réalisées

#### **LES INDICATEURS FINANCIERS :**

Modalité d'exploitation du Service d'élimination (régie, délégation...) en distinguant, les différentes collectes.

Montant annuel global des dépenses du Service et modalités de financement.

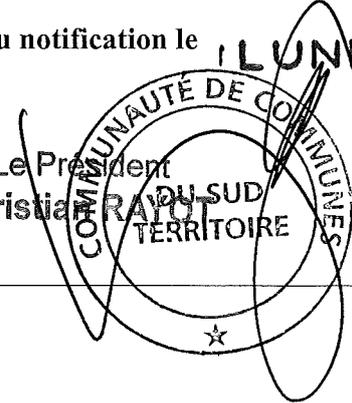
Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.

Ces indicateurs peuvent, éventuellement être complétés par d'autres indicateurs.

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des déchets de la Communauté de communes du Sud Territoire au titre de l'année 2023.**

*Annexe : Rapport d'activités 2023*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,</p>  <p>Le Président <b>Christian RAYOT</b></p>
<p>Et publication ou notification le <b>LUNDI 08 JUL. 2024</b></p> <p>Le Président,</p>  <p>Le Président <b>Christian RAYOT</b></p>	

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

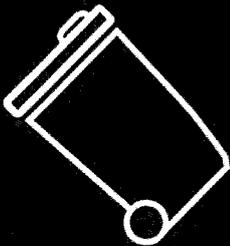
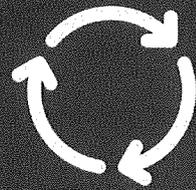
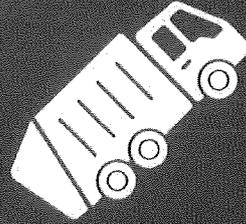
Publié le

ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE

Reçu en préfecture

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Gestion des déchets



DÉCHETTERIE DE FÊCHE-L'ÉGLISE  
2 RUE DES GREPPES – 90100 FÊCHE-L'ÉGLISE  
03 84 36 32 86



**Bernard Cerf**  
Vice-président du Service Gestion des Déchets

Madame, Monsieur,

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion de la diffusion du rapport annuel d'activité.

2023 a été une année importante pour le service Gestion des Déchets de notre collectivité, notamment avec la mise en place des nouvelles consignes de tri pour le bac jaune et avec la préparation pour la collecte des biodéchets, opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vous trouverez dans ce rapport l'ensemble des données sociales, techniques et économiques de notre service pour l'exercice 2023.

Notre performance de tri se maintient à un bon niveau, ce qui nous permet d'obtenir un soutien financier de la part des éco-organismes de 625 K€ en 2023, soit +8% d'augmentation par rapport à 2022.

Cette performance peut et doit encore être améliorée, notamment en ce qui concerne les refus de tri de la collecte sélective (bacs jaunes) qui alourdissent nos dépenses de 65 k€. Pour cela, notre ambassadeur du tri continuera à mener des actions ciblées et individualisées afin de réduire ces erreurs de tri.

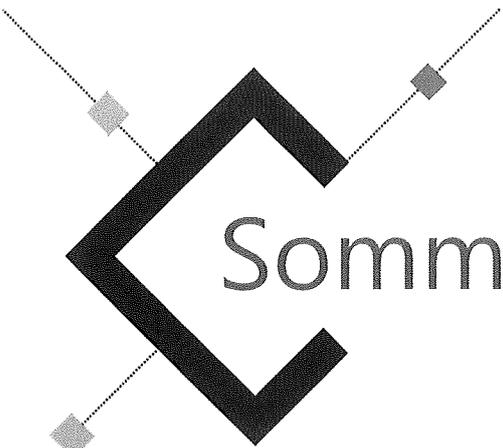
Sur le plan financier, nous clôturons l'année 2023 avec un déficit de 11 k€ en fonctionnement. Il convient également de souligner l'effondrement des cours de revente des matériaux qui s'est traduit par une baisse de recettes de 148 k€ par rapport à 2022.

Pour la section investissement, nos dépenses ont été fléchées principalement sur la collecte des biodéchets.

Bonne lecture de ce rapport d'activité 2023 et je sais pouvoir compter sur les habitants pour encore améliorer notre performance de tri, en particulier sur les erreurs de tri en collecte sélective.

Bien cordialement,

Bernard CERF  
Vice-président  
Service Gestion des Déchets



# Sommaire

<b>Edito</b> .....	p 2
<b>1 – Présentation du service</b> .....	p 4
A. Le territoire .....	p 5
B. L'organisation du service .....	p 6
<b>2 – Bilan et indicateurs d'activités</b> .....	p 14
A. Tonnages .....	p 15
B. Les déchetteries .....	p 22
<b>3 – Aspects financiers</b> .....	p 28
A. Fonctionnement dépenses et recettes .....	p 29
B. Investissement dépenses et recettes .....	p 30
C. Détail du coût de traitement des déchets .....	p 32
<b>4 – Les actions</b> .....	p 40
A. Nos missions .....	p 41
B. Les supports de communication .....	p 42
C. Sensibilisation au tri sélectif .....	p 43



# 1. PRESENTATION DU SERVICE

## A. LE TERRITOIRE

Présentation de la CCST

## B. L'ORGANISATION DU SERVICE

Organigramme du service Gestion des Déchets

Les différentes missions assurées par le service

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

La gestion des erreurs de tri

Grille de dotation

La collecte

La livraison des bacs

L'entretien des bacs

Les déchetteries

Consignes de tri

Collecte, traitement, valorisation

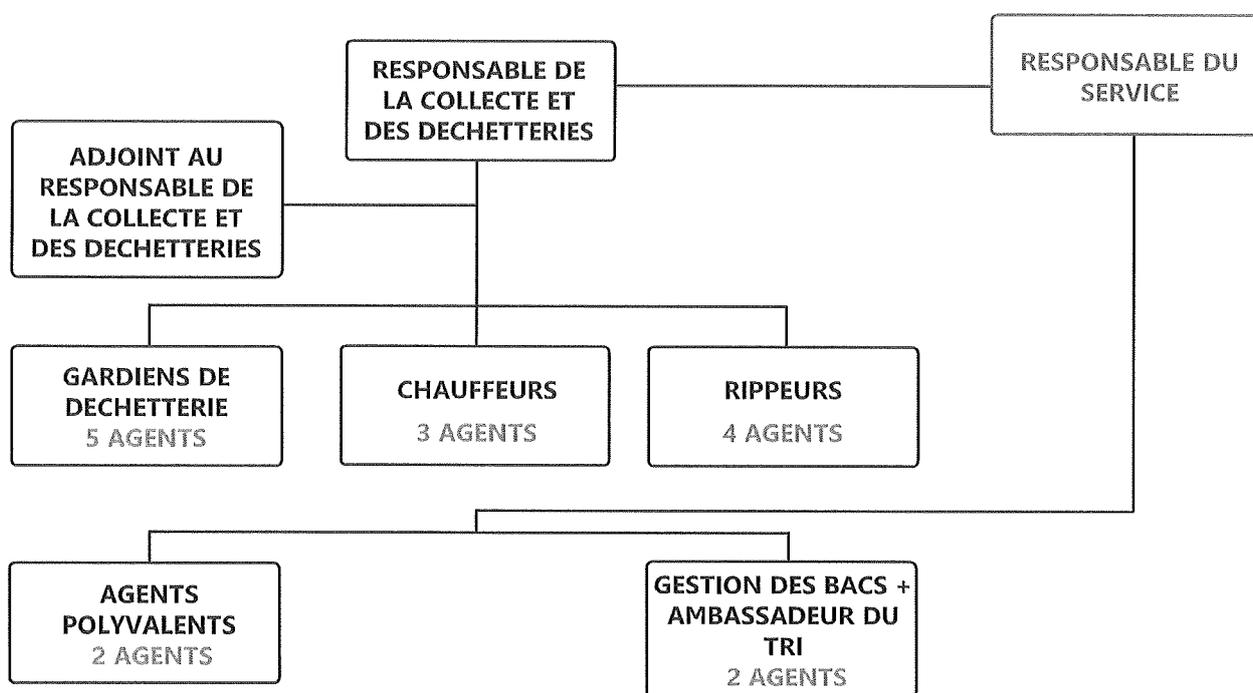


## B. L'ORGANISATION DU SERVICE

Le service compte 19 agents titulaires pour l'année 2023 (représentés sur l'organigramme ci-dessous), qui exercent différentes fonctions dont celles de collecte, de valorisation, de sensibilisation, de secrétariat et d'encadrement. Deux agents titulaires ont quitté le service en cours d'année, avec un départ en retraite et une démission suite à une disponibilité de deux ans.

Afin de compléter le personnel en raison des départs, de surcharges de travail temporaires, d'arrêts maladie et d'absences diverses, 5 agents en contrats à durée déterminée ont été recrutés.

### ORGANIGRAMME DU SERVICE GESTION DES DECHETS



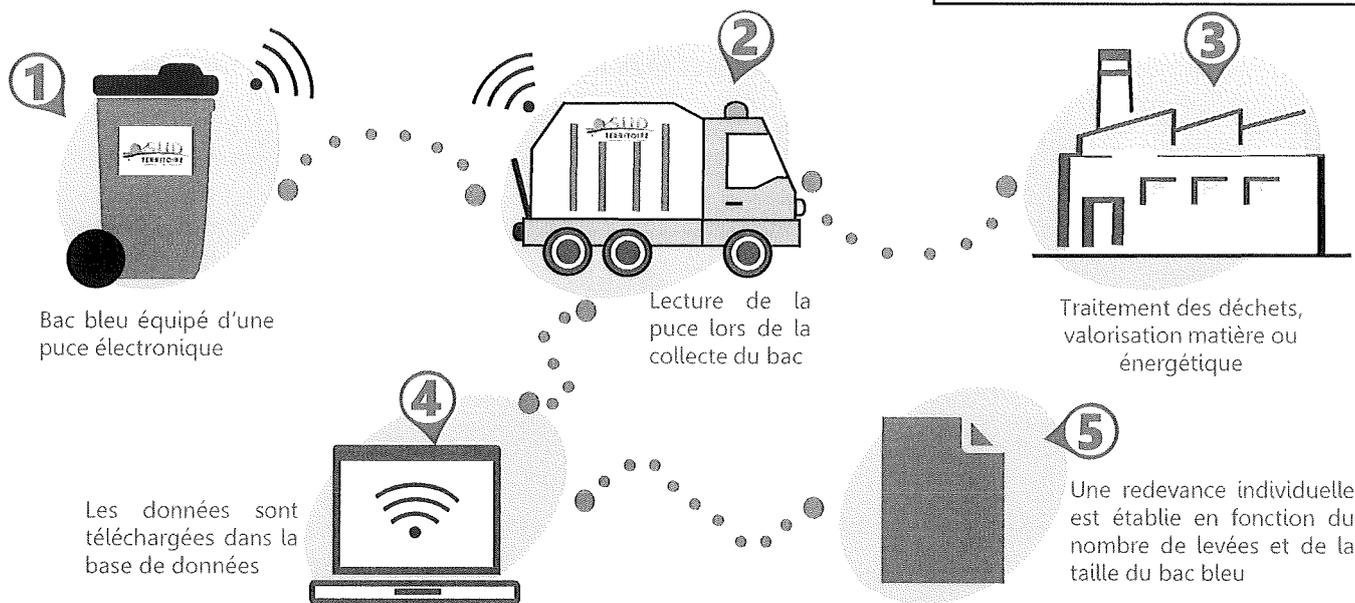
### LES DIFFERENTES MISSIONS ASSUREES PAR LE SERVICE

Depuis sa prise de compétence relative aux déchets, la CCST exerce les missions suivantes :

- La collecte en régie des ordures ménagères résiduelles, du papier et autres emballages recyclables, en porte à porte,
- Le transfert des ordures ménagères résiduelles au centre de traitement (incinération),
- La préparation des bennes de déchets recyclables pour le transfert par SCHROLL au centre de tri,
- La collecte du verre en apport volontaire (122 bacs à verre répartis sur le territoire de la CCST) et des déchets verts (bennes mises à disposition dans certaines communes),
- La mise à disposition des bacs de collecte jaunes et bleus, leur maintenance et leur réparation,
- L'exploitation et la gestion en régie des deux déchetteries, pour la collecte de déchets variés (encombrants, déchets verts, déchets diffus spécifiques, plâtre ...) et le réemploi de matières et objets réutilisables (ressourcerie),
- La sensibilisation au tri de tous les usagers, à la prévention et à une meilleure gestion des déchets,
- La gestion administrative des abonnés et du service,
- La mise en place de la collecte des biodéchets effectuée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM)

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
Reçu en préfecture le 08/07/2024  
Publié le 08/07/2024  
ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE



Le mode de financement du Service Gestion des Déchets est la redevance incitative depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. C'est un financement équitable lié au service rendu. Il applique le principe « pollueur payeur ». Au même titre que l'eau et l'électricité, chaque usager paye en fonction de sa consommation, à savoir la quantité de déchets qu'il produit et qu'il présente à la collecte.

Les habitants sont donc encouragés à modifier leur comportement en renforçant leur geste de tri afin de limiter leur production d'ordures ménagères.

Chaque foyer est doté de deux bacs :

- Un bac à ordures ménagères résiduelles (couverture bleue),
- Un bac de collecte sélective (couverture jaune).

Le volume de chaque bac est adapté à la composition du foyer. Le volume des bacs pour les habitats collectifs est calculé en fonction du nombre d'habitants des logements.

Chaque bac est équipé d'une puce électronique. Ce système permet d'identifier et d'enregistrer les collectes.

Chaque foyer sera facturé en fonction du nombre de levées du bac à couverture bleue d'ordures ménagères. En revanche, le ramassage du bac à couverture jaune de la collecte sélective est gratuit pour l'utilisateur, il n'intervient pas dans le calcul de la facture.

La tarification est structurée en deux parts :

**Une part fixe** : il s'agit de la participation aux services (administration, collectes, gestion des bacs, l'accès aux déchetteries, bennes à déchets verts dans certaines communes, éco-points verre).

**Une part variable à la présentation** : incitative au tri, indexée sur le volume du bac à ordures ménagères.

## LA GESTION DES ERREURS DE TRI

La CCST doit répondre à des impératifs au niveau de la qualité des déchets envoyés à ses prestataires de traitement et de valorisation. Tout déchet a un coût de collecte et de traitement. Un déchet jeté dans le mauvais bac ou dans la mauvaise benne de collecte va engendrer un surcoût de traitement sous forme de pénalités par le repreneur.

La qualité du tri est donc essentielle. Le service Gestion des Déchets assure donc un contrôle qualitatif en collectant les bacs et les bennes de déchetterie. En cas de déchet non conforme, il refuse la collecte du bac ou des déchets non conformes.

# GRILLE DE DOTATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

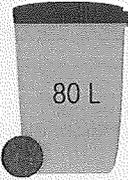
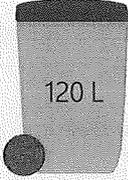
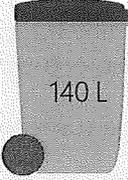
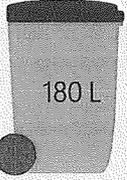
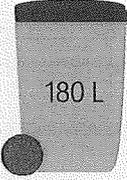
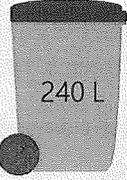
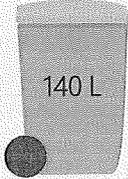
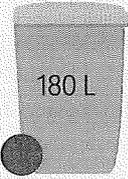
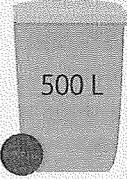
Publié le

HERSE/LEVAULT

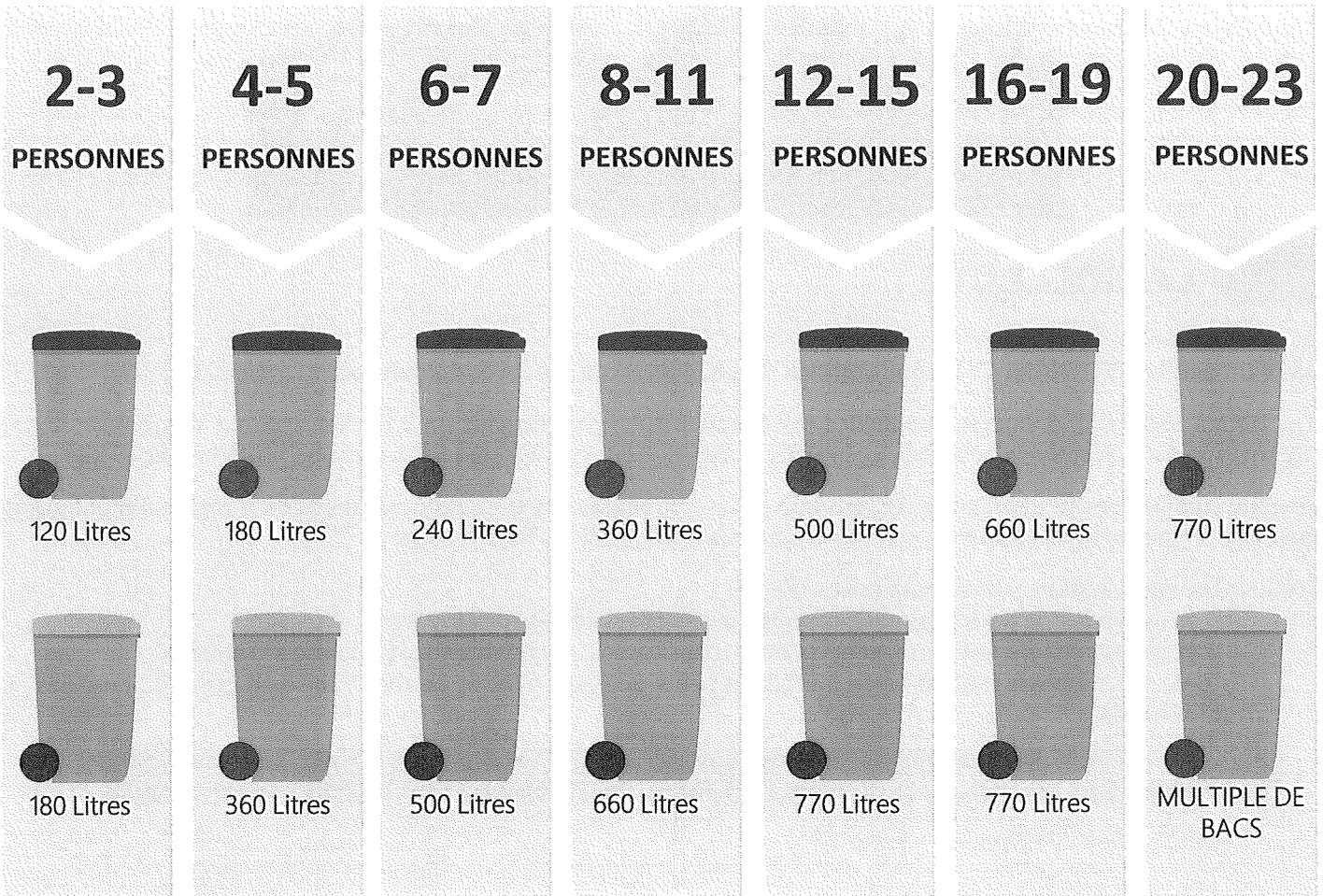
ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE

La grille tarifaire a évolué à la hausse de 5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## DOTATION PARTICULIERS

1 PERSONNE	2 PERSONNES	3 PERSONNES	4 PERSONNES	5 PERSONNES	6 PERSONNES
<p><u>Coût annuel de la participation aux services</u></p> <p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p> <p><b>122,40 €</b></p>	<p><u>Coût annuel de la participation aux services</u></p> <p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p> <p><b>171,34 €</b></p>	<p><u>Coût annuel de la participation aux services</u></p> <p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p> <p><b>216,42 €</b></p>	<p><u>Coût annuel de la participation aux services</u></p> <p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p> <p><b>287,29 €</b></p>	<p><u>Coût annuel de la participation aux services</u></p> <p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p> <p><b>287,29 €</b></p>	<p><u>Coût annuel de la participation aux services</u></p> <p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p> <p><b>355,55 €</b></p>
<p><u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u></p> <p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p> <p><b>1,80 €</b></p>	<p><u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u></p> <p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p> <p><b>2,18 €</b></p>	<p><u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u></p> <p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p> <p><b>2,37 €</b></p>	<p><u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u></p> <p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p> <p><b>2,78 €</b></p>	<p><u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u></p> <p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p> <p><b>2,78 €</b></p>	<p><u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u></p> <p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p> <p><b>3,35 €</b></p>
<p><b>80 L</b></p> 	<p><b>120 L</b></p> 	<p><b>140 L</b></p> 	<p><b>180 L</b></p> 	<p><b>180 L</b></p> 	<p><b>240 L</b></p> 
<p><b>140 L</b></p> 	<p><b>180 L</b></p> 	<p><b>240 L</b></p> 	<p><b>360 L</b></p> 	<p><b>360 L</b></p> 	<p><b>500 L</b></p> 

# DOTATION IMMEUBLES



VOLUME	COÛT PARTICIPATION /AN (DU 01/01 AU 31/12/2023)	COÛT PRESENTATION BAC OMR (DU 01/01 AU 31/12/2023)
360 L	474,08 €	4,52 €
500 L	620,95 €	5,90 €
660 L	789,72 €	7,47 €
770 L	905,66 €	8,57 €
1100 L	1 166,18 €	10,89 €



## LA COLLECTE

La gestion des bacs de collecte jaunes et bleus est réalisée en régie par le service Gestion des Déchets. La CCST gère un parc de 17 873 bacs sur son territoire. 311 604 bacs ont été levés au total pour l'année 2023.

Les bacs à ordures ménagères résiduelles (couverture bleue) sont collectés en C1, c'est-à-dire 1 fois par semaine. Quant aux bacs de collecte sélective (couverture jaune), ils sont collectés en C0,5, soit une fois tous les 15 jours.

Avec le démarrage de la collecte des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la collecte des bacs à ordures ménagères (bac bleu) passera en C0,5 soit une semaine sur deux à compter du 01/01/2024.

Différentes interventions sur les bacs sont réalisées :

- Les livraisons de bacs pour les maisons neuves et les nouveaux arrivants,
- Les opérations de remplacement de bacs (bacs cassés, changements de volume et retraits),
- Les opérations de maintenance (remplacements de couvercles et de roues, mise en place d'opercules et de serrures).

TYPE D'INTERVENTIONS	2023
Mises en place – nouvelles dotations	435
Retraits de bacs / récupérations	376
Opérations de remplacements (casse / vol)	28
Echanges de bacs / changements de volumes	709
Changements de puces, étiquettes	44
Opérations de maintenance (réparations / pose de serrures)	49
<b>Total interventions</b>	<b>1 641</b>

Bacs	2023
Nombre de bacs livrés	874
Nombre de bacs retirés	748
Nombre de bacs échangés	870

En 2023, 1 641 interventions ont été réalisées. On note une augmentation de 25 % du nombre d'interventions par rapport à l'année 2022, dont 463 foyers qui ont fait la demande d'échange de leur bac jaune afin d'en augmenter le volume suite à l'extension des consignes de tri.

La mise en place de bacs pour les nouveaux usagers représente 27 % des interventions, le nombre de mises en place est égal à celui de l'année 2022.

Le nombre de retrait a diminué de 6 %, tandis que le nombre d'échanges a fortement augmenté suite au passage à l'extension des consignes de tri.

## LA LIVRAISON DES BACS

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
Reçu en préfecture le 08/07/2024  
Publié le   
ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE

La Communauté de communes a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets au Pôle technique de Grandvillars.

Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas de déménagement ou d'emménagement, avec un seul interlocuteur pour les abonnements d'eau et la gestion des déchets.

### Les horaires de l'accueil du pôle de Grandvillars :

Du lundi au jeudi :  
08h30-12h00 et 13h30-17h30  
Le vendredi :  
08h30-12h00 et 13h30-16h30

## L'ENTRETIEN DES BACS

Il est réalisé par les agents du service qui effectuent la livraison des bacs.

Leurs interventions impliquent :

- La réparation (changement de roues, de couvercles, mise en place de serrures et de couvercles à opercules, installation des autocollants, ...), et le remplacement des bacs cassés, volés et brûlés, par des contenants neufs ou en stock,
- Le nettoyage des bacs qui sont ramenés sur site après un retrait. Ils sont ainsi lavés, désinfectés et désodorisés sur site (aire de lavage),
- La gestion des stocks sur site.

## LES DECHETTERIES

Les deux déchetteries, de Fêche-l'Eglise et de Florimont, accueillent les usagers des 27 communes, aux horaires suivants :

### Déchetterie de Fêche-l'Eglise :

Du lundi au vendredi :  
09h00-11h45 et 13h30-17h15  
Le samedi :  
09h00-16h45 sans interruption

### Déchetterie de Florimont :

Du mardi au vendredi :  
09h00-11h45 et 13h30-17h15  
Le samedi :  
09h00-16h45 sans interruption.

Le fonctionnement des deux déchetteries est régi par un règlement précisant :

- Les conditions d'accès pour les particuliers et les professionnels,
- Les déchets acceptés ou refusés,
- Les conditions d'accès des véhicules,
- L'accueil des usagers par les gardiens.

**Les apports sont limités à 1 m3 par jour et par abonné sur les deux déchetteries.**

### COLLECTE EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

- 27 Communes concernées
- 122 Points d'apport volontaire de verre
- 2 Déchetteries
- 19 Employés titulaires
- 2 Equipes de collectes

- Collecte des OMR, 1 fois par semaine
- Collecte sélective (bac jaune), 1 fois tous les 15 jours

# CONSIGNES DE TRI APPLICABLES A COMPTER DU 01/01/2023

PENSEZ A  
AU

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE



## BAC DE TRI JAUNE

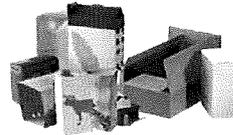
### LES DECHETS RECYCLABLES

#### EMBALLAGES EN METAL

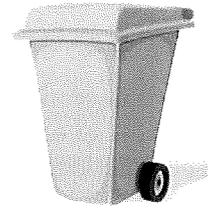


Conserves • Canettes  
Barquettes  
Aérosols • Couvertres /  
capsules en métal

#### EMBALLAGES EN CARTON



Cartons  
Briques alimentaires  
Boites d'œufs



#### EMBALLAGES EN PAPIER

Journaux • Publicités  
Enveloppes • Papiers  
imprimés



#### EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles • Flacons  
Barquettes • Pots  
Tubes • Sacs • Sachets  
Films



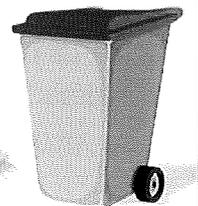
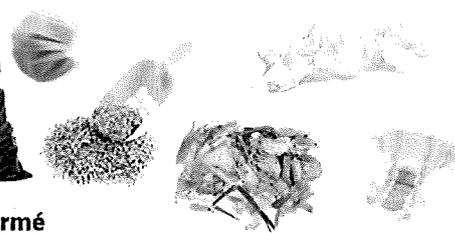
- ✓ En vrac, sans sac
- ✓ Emballages aplatis
- ✓ Ne pas imbriquer les déchets
- ✓ Inutile de laver
- ✓ Emballages vidés
- ✗ Pas d'objets

## LES DECHETS NON RECYCLABLES

Couches • Lingettes • Essuie-tout  
Protections hygiéniques • Mouchoirs  
Mégots • Litière • Cendres • Coquillages  
et crustacés



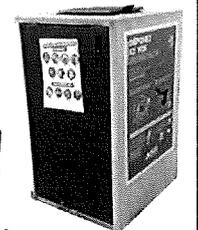
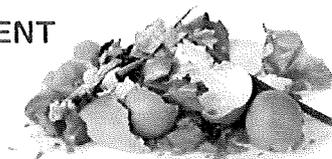
✓ Dans un sac **fermé**



## LES BIODECHETS

### LES DECHETS BIODEGRADABLES NATURELLEMENT

Epluchures de fruits et légumes • Filtres et marc de café •  
Sachets thé • Coquilles œufs et restes de pain • Viande et  
poisson • Restes alimentaires



✗ coquillages et crustacés, huiles, cendres, litières, déchets verts du jardin, capsules cafés et films plastiques

## CONTENEUR VERRE

### LES EMBALLAGES EN VERRE



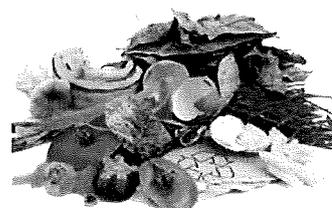
Bouteilles • pots • bocaux



- ✓ Sans bouchons
- ✓ Bien vider
- ✓ Inutile de laver

La vaisselle, les vitres cassées, la porcelaine, les miroirs  
sont à jeter dans la poubelle d'ordures ménagères ou en  
déchetterie

## COMPOSTEUR



Epluchures de fruits et légumes • Filtres et marc de  
café • Sachets thé • Coquilles œufs et restes de pain  
Essuie-tout • Carton • Fleurs fanées • Tonte de  
gazon • Copeaux et taille bois

✗ SAUF restes de viandes, poissons, os, litière

# COLLECTE, TRAITEMENT, VALORISATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

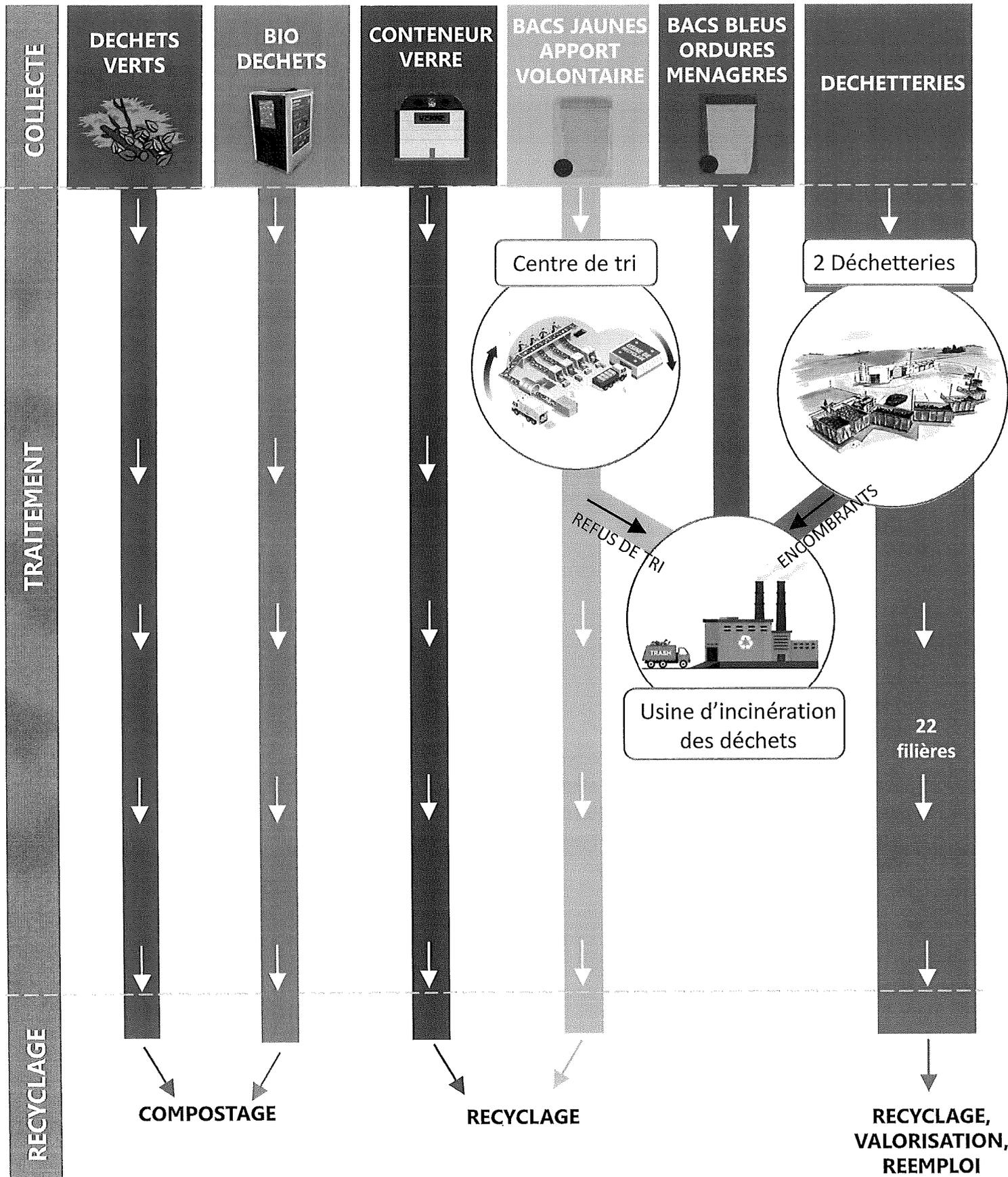
Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

Berger  
LEVIGUE

ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE

## Quel circuit suivent nos déchets ?



## 2. BILAN ET INDICATEURS D'ACTIVITES

### A. TONNAGES

- Evolution des tonnages de collecte sélective en porte à porte et apport volontaire
- Répartition de la collecte sélective
- Pourcentage de refus de tri issus de la collecte sélective
- Ordures ménagères résiduelles collectées
- Verre en apport volontaire
- Tonnages par matériau – apports en déchetteries
- Comparaison des OMR au niveau national
- Décomposition du coût de traitement des déchets
- Collecte des biodéchets

### B. LES DECHETTERIES

- La collecte en déchetterie
- Plans des déchetteries
- La gestion des déchets
- 22 filières de traitement et de recyclage
- Traitement des dépôts en déchetterie
- Répartition des activités de traitement
- Solutions pour une gestion globale des ressources
- Fréquentation des déchetteries

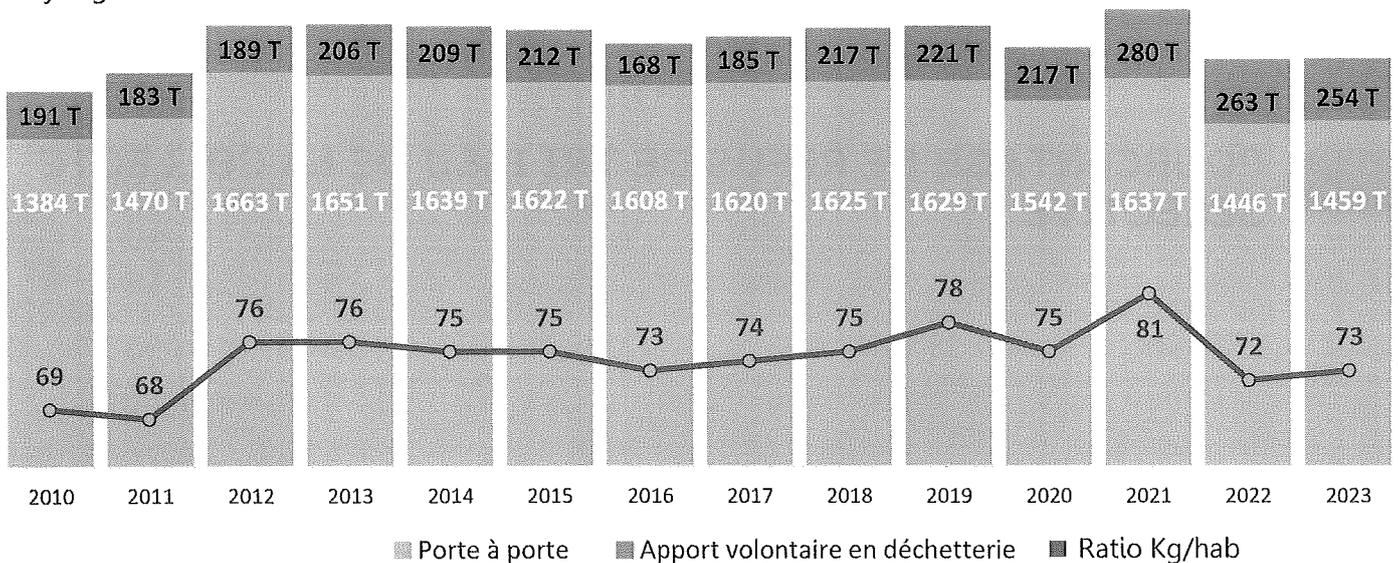
## A. TONNAGES

### EVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE ET APPORT VOLONTAIRE

Réalisée sur les vingt-sept communes du territoire via les bacs à couvercles jaunes, la collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, papiers, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) est le mode de collecte principal. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'extension des consignes de tri (ECT) est mise en place pour les 27 communes de la CCST, elle vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages plastiques (barquettes, pots, tubes, films et sachets) en les déposant dans le bac de tri jaune.

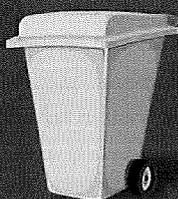
En complément, les usagers peuvent amener en déchetterie (apport volontaire) leurs cartons, dont ceux de volumes importants qui ne rentrent pas dans les bacs à couvercles jaunes.

Qu'ils soient collectés en porte à porte ou en apport volontaire, les déchets recyclables (papier, carton, plastique ainsi que les emballages) sont déposés par nos équipes de collectes dans la fosse au sein de la déchetterie de Fêche-l'Eglise. La collecte sélective est ensuite récupérée et traitée au centre de tri de Pfastatt par le prestataire Schroll. Ils sont enfin expédiés, une fois séparés par matériaux, sous la forme de balles vers les filières de recyclage dédiées.



1 713 tonnes ont été collectées en 2023 contre 1 709 tonnes en 2022, soit une constance des collectes pour ces deux années.

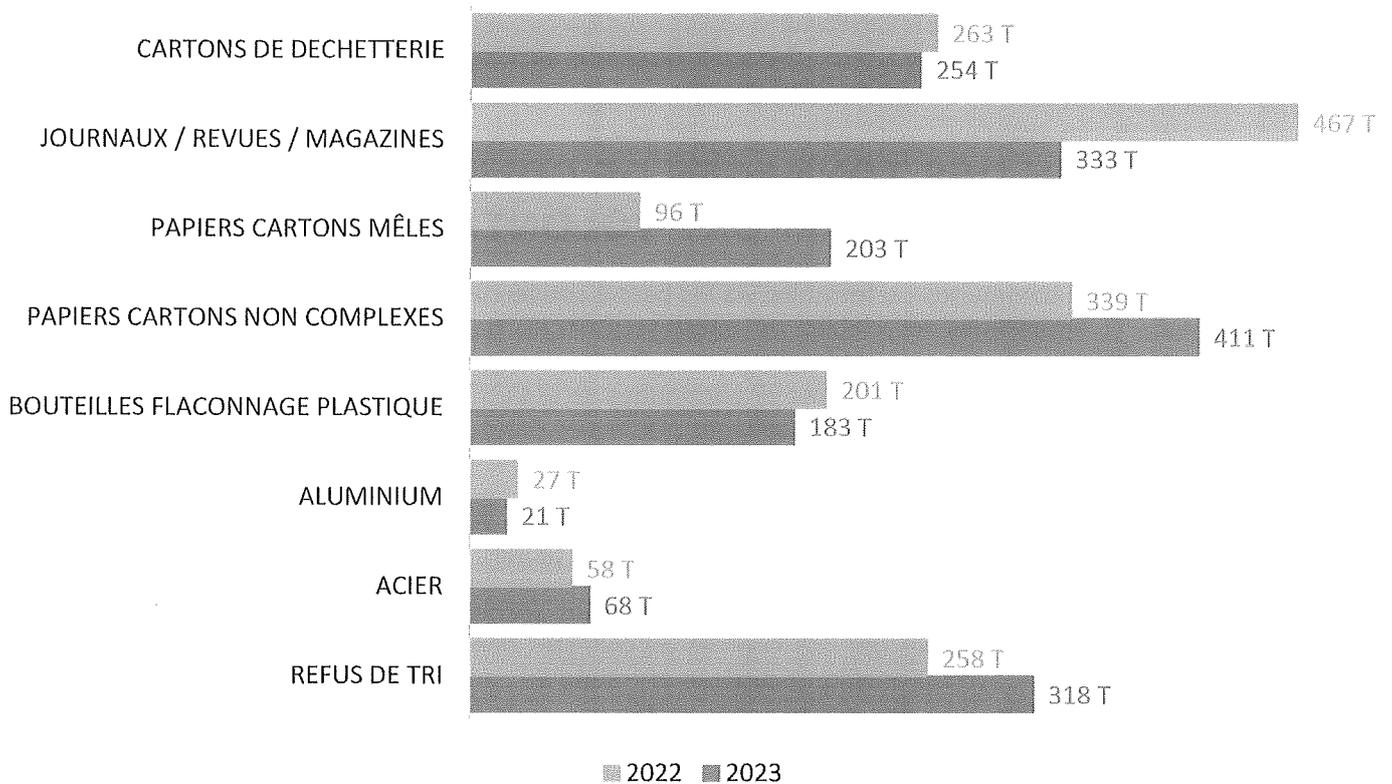
#### EN BREF



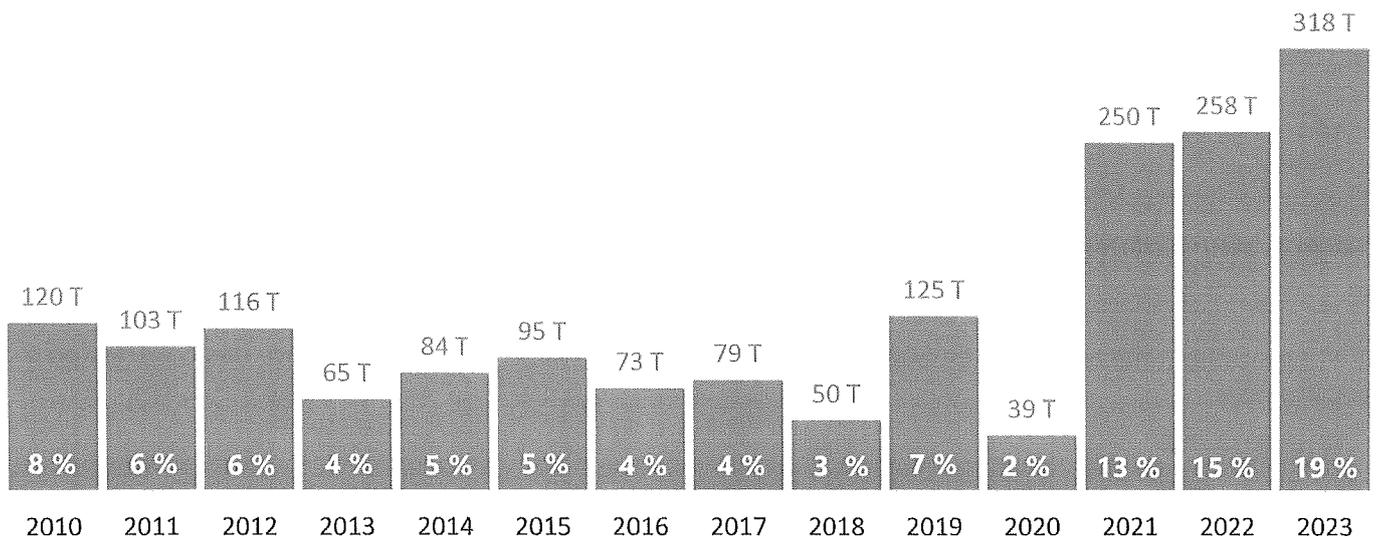
- 1 713 tonnes de déchets réceptionnés
- Production de déchets d'emballages recyclables : 73 kg/habitant
- 19 % de taux de refus de tri, soit 318 tonnes
  - Réorientation vers le traitement adéquat
  - Pénalités → surcoût

**COUT DE TRAITEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE : 361 743 €**

## REPARTITION DE LA COLLECTE SELEC



## POURCENTAGE DE REFUS DE TRI ISSU DE LA COLLECTE SELECTIVE



Ce que l'on appelle « refus de tri » correspond à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Il s'agit des déchets qui ne répondent pas aux consignes de tri. Ce refus de tri coûte très cher à la Communauté de communes. Ces déchets seront alors incinérés.

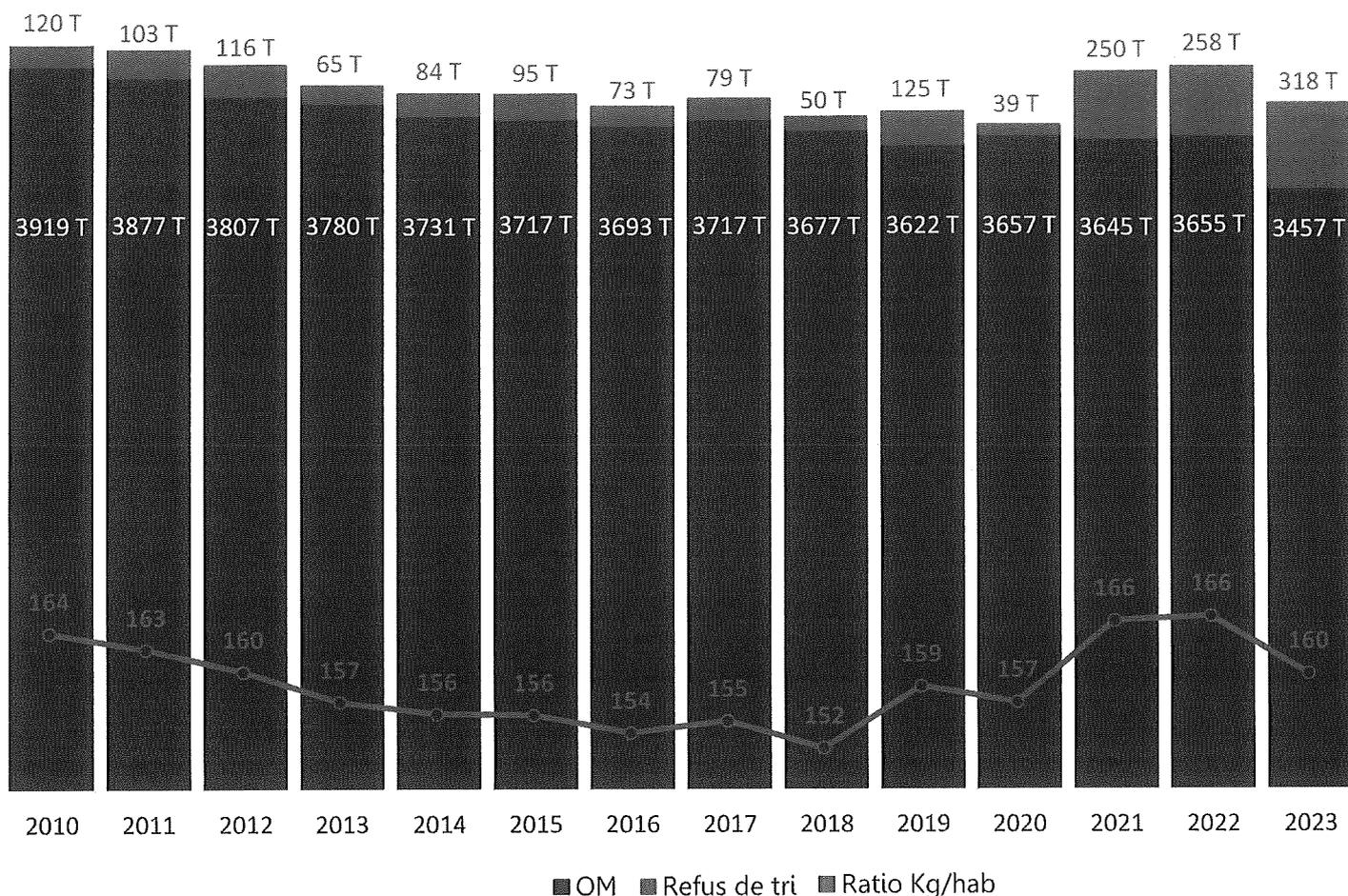
# ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

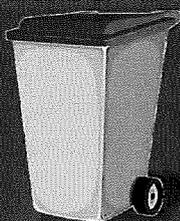
Publié le

ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE



La quantité globale des ordures ménagères résiduelles collectée sur l'ensemble du territoire en 2023 est de 3 775 tonnes, soit une diminution de 3,5 % par rapport à 2022. La quantité d'ordures ménagères résiduelles hors refus de tri a diminué en 2023, en revanche le tonnage de refus de tri continue d'augmenter depuis 2020.

## EN BREF

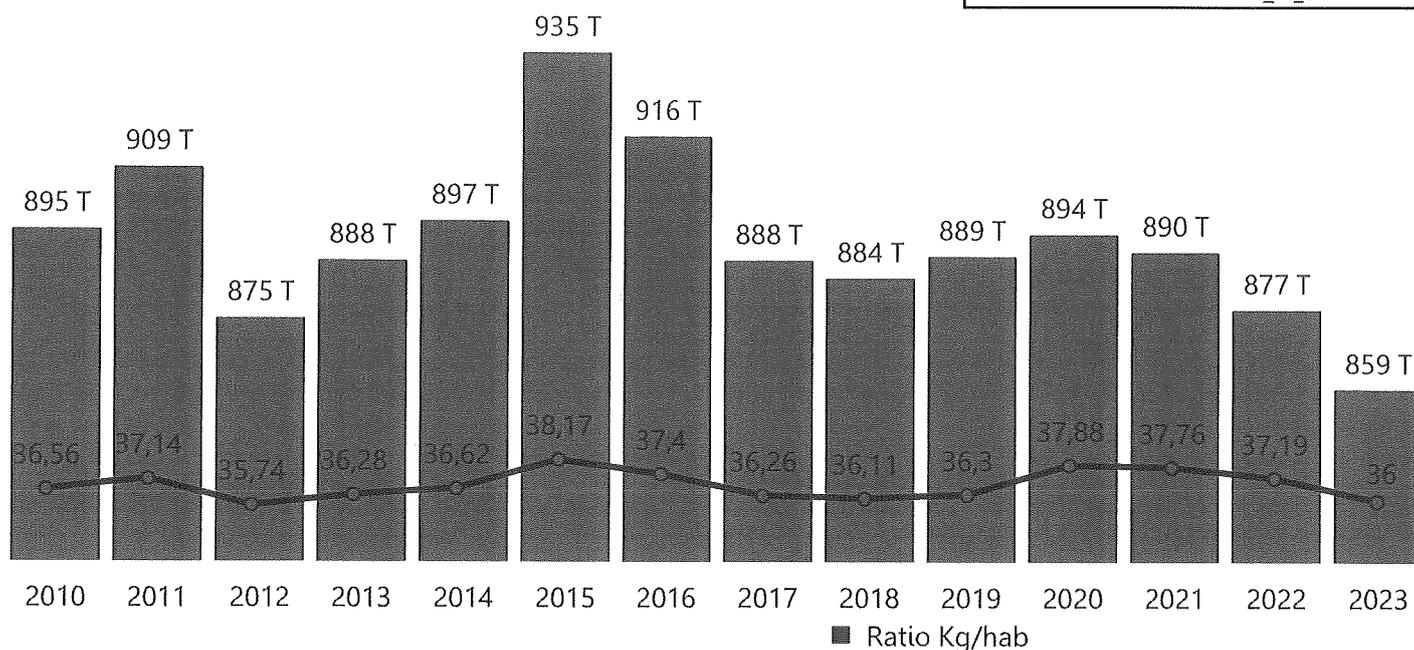


- 3 775 tonnes d'ordures ménagères réceptionnées
- Production de déchets : 160 kg/habitant
- 318 tonnes de refus de tri à incinérer en supplément des ordures ménagères résiduelles

**COUT DE TRAITEMENT : 763 700 €**

# LE VERRE EN APPORT VOLONTAIRE

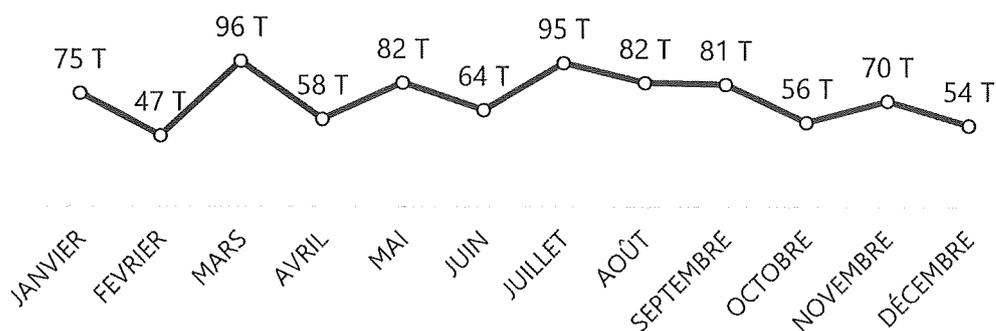
Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
 Reçu en préfecture le 08/07/2024  
 Publié le   
 ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE



Les quantités de verre collectées sont en baisse cette année de 2 % par rapport à 2022.

La collecte du verre aux points d'apport volontaire sur le territoire de la CCST comptabilise une moyenne de 36 kg/habitant pour l'année 2023, contre 34 kg/habitant pour la moyenne nationale (Chiffres clés CITEO). La CCST met à disposition des usagers 122 points d'apport volontaire pour la collecte du verre.

Collecté grâce aux points d'apport volontaire mis à disposition au sein des 27 communes qui composent la CCST, le verre est ensuite collecté et trié par la société Mineris, puis revalorisé par la société OI à Gironcourt. Les deux sociétés sont situées dans les Vosges. C'est donc un recyclage de proximité qui est effectué.



La courbe de ramassage du verre, sur l'année 2023, est en baisse sur la fin d'année.

## EN BREF



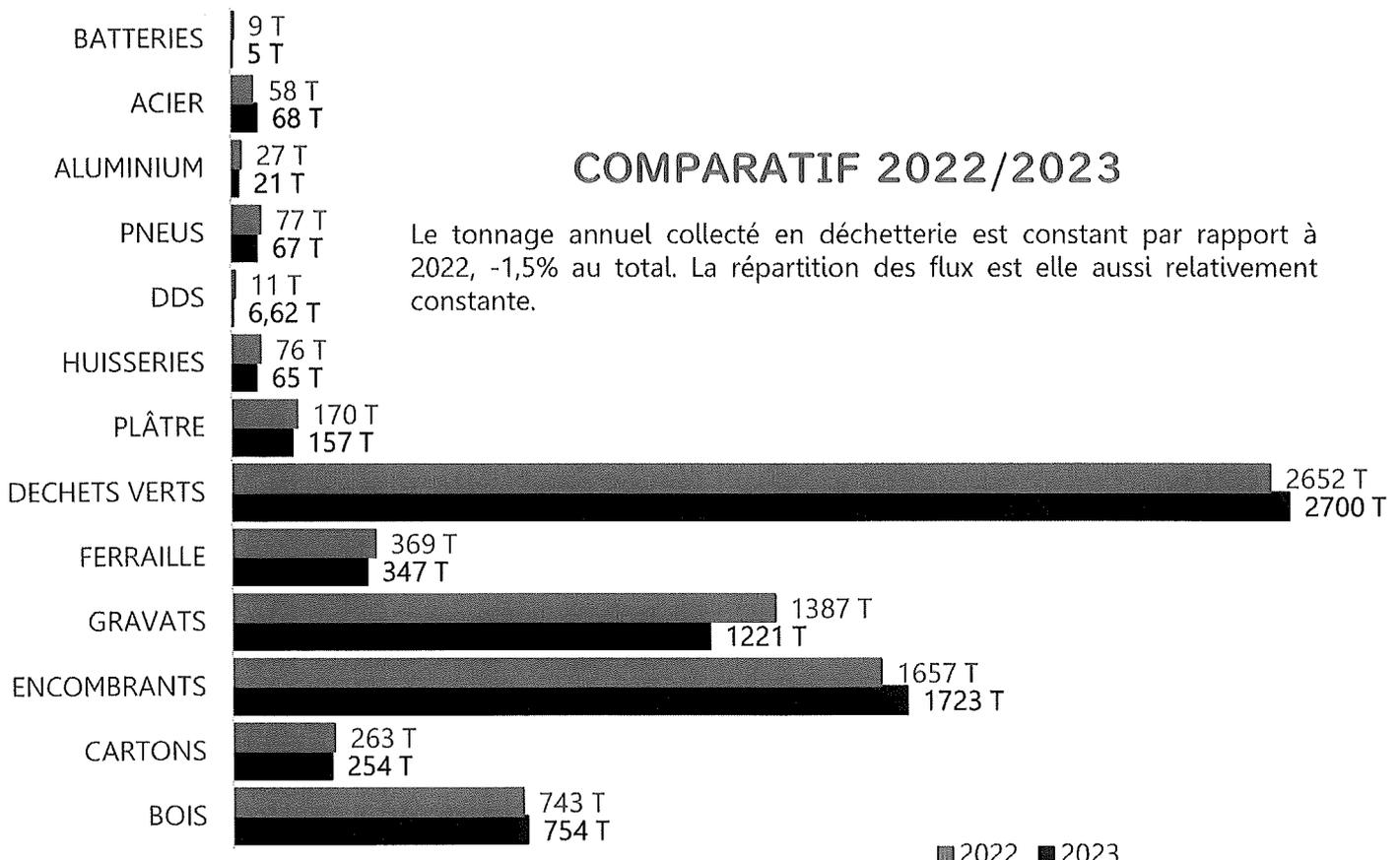
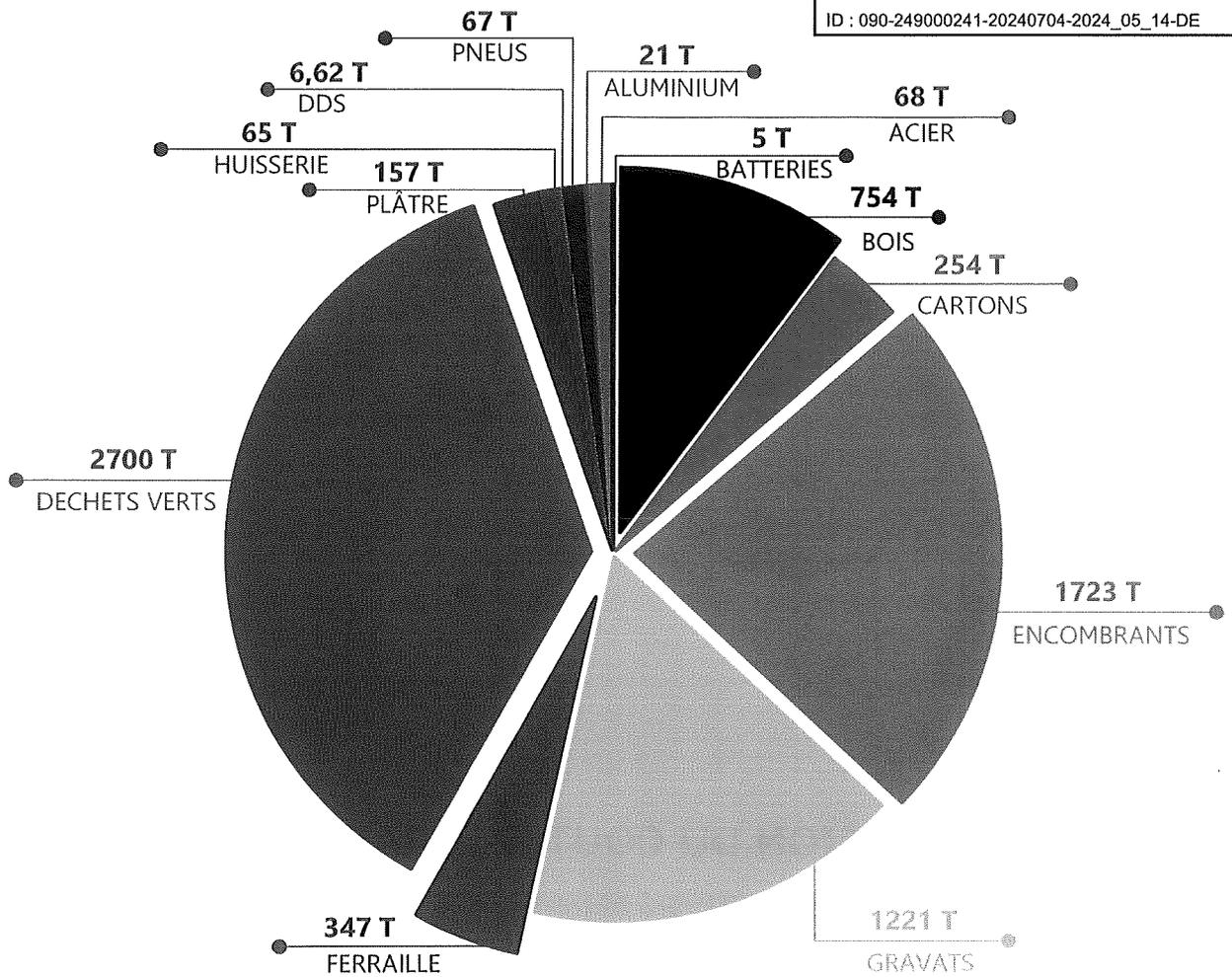
- 859 tonnes de verre collectées
- Production de déchets : 36 kg/habitant

**COUT DE TRAITEMENT : 68 974 €**

**RACHAT DU VERRE PAR LA SOCIETE OI : 29 773 €**

# TONNAGES PAR MATERIAU - APPORTS

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
 Reçu en préfecture le 08/07/2024  
 Publié le  
 ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE

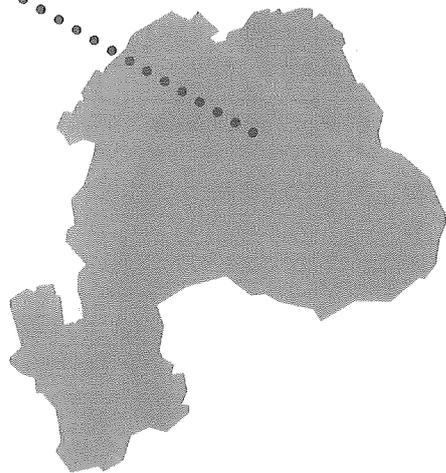


# COMPARAISON DES OMR AU NIVEAU N

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
 Reçu en préfecture le 08/07/2024  
 Publié le   
 ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE

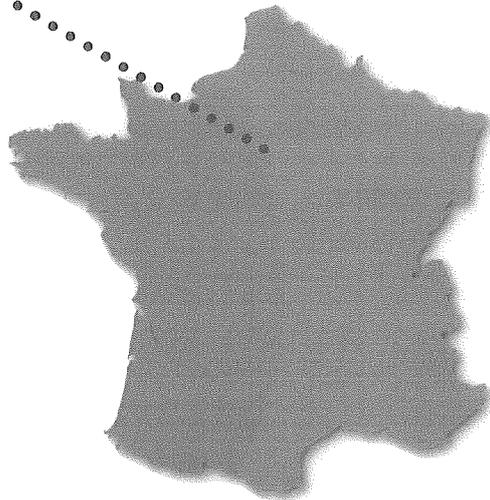
## SUD TERRITOIRE

INSEE 2020  
 23 628 habitants  
 160 kg/habitant/an d'OMR



## FRANCE

Enquête nationale de l'ADEME 2019  
 68 000 000 habitants  
 248 kg/habitant/an d'OMR



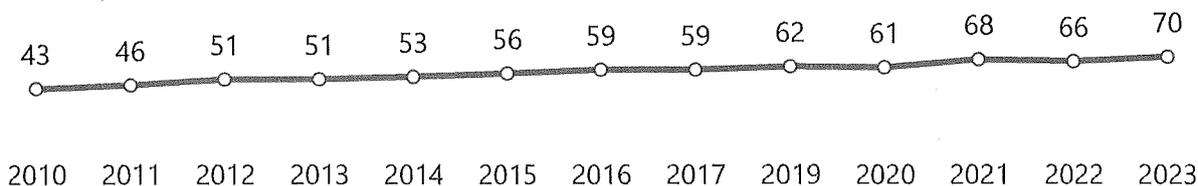
# DECOMPOSITION DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS

COÛT MOYEN ANNUEL PAR HABITANT



Le coût moyen de traitement des déchets a augmenté de 6 % pour l'année 2023. Il était de 66 € par habitant en 2022.

\* Apports de déchetteries : déchets verts, plâtre, huisseries, encombrants, bois, gravats et Déchets Diffus Spécifiques (DDS).



# COLLECTE DES BIODECHETS

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE

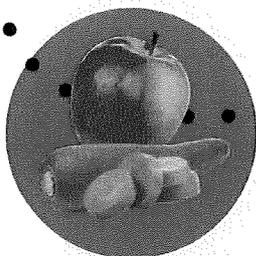
Suite à l'obligation de collecter les biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la CCST a décidé d'effectuer un test de collecte sur le deuxième semestre de l'année 2023. A partir du mois de juillet 2023, la collecte des biodéchets a été mise en place sur quatre zones tests qui correspondent aux communes de Faverois et Thiancourt, ainsi que les quartiers de la ZAC et de la Voinaie à Delle. Le prestataire en charge de la collecte des biodéchets est Agrivalor. Au total, 6,5 Tonnes de biodéchets ont été collectés pour les quatre zones tests sur les 6 mois d'essais. 189 composteurs ont été vendus pour l'année 2023.

**NOUVEAU  
DANS  
LE SUD**

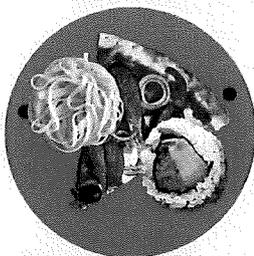
**MISE EN PLACE DE LA COLLECTE SEPARÉE DES BIODECHETS**

**DANS L'ABRI-BAC BIODECHETS**

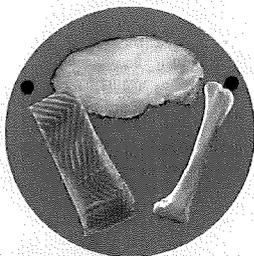
**JE DÉPOSE :**



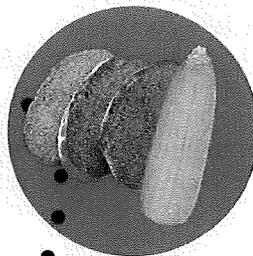
**Les fruits et légumes  
(épluchures et périmés)**



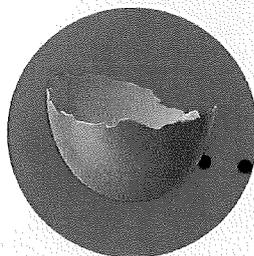
**Les restes  
de repas**



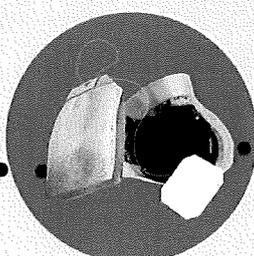
**Les os, viandes et poissons  
(en petite quantité)**



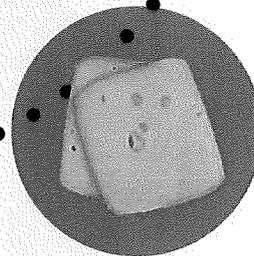
**Les pains et  
céréales**



**Les coquilles  
d'œufs**



**Le marc de café et les  
sachets de thé (en papier)**



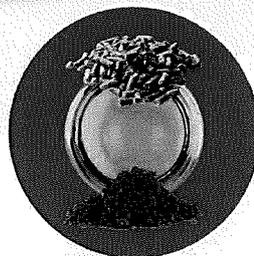
**Les produits  
laitiers**



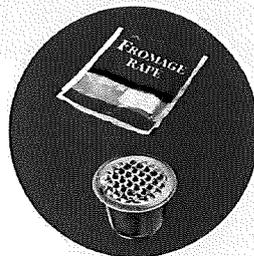
**JE NE DÉPOSE PAS :**



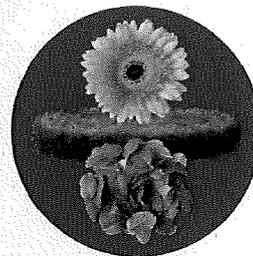
**Les coquillages  
et crustacés**



**Les huiles, cendres,  
litières**



**Les emballages, films  
plastique, capsules de café**



**Les déchets verts  
du jardin**



[www.cc-sud-territoire.fr](http://www.cc-sud-territoire.fr)

## B. LES DECHETTERIES

### LA COLLECTE EN DECHETTERIE

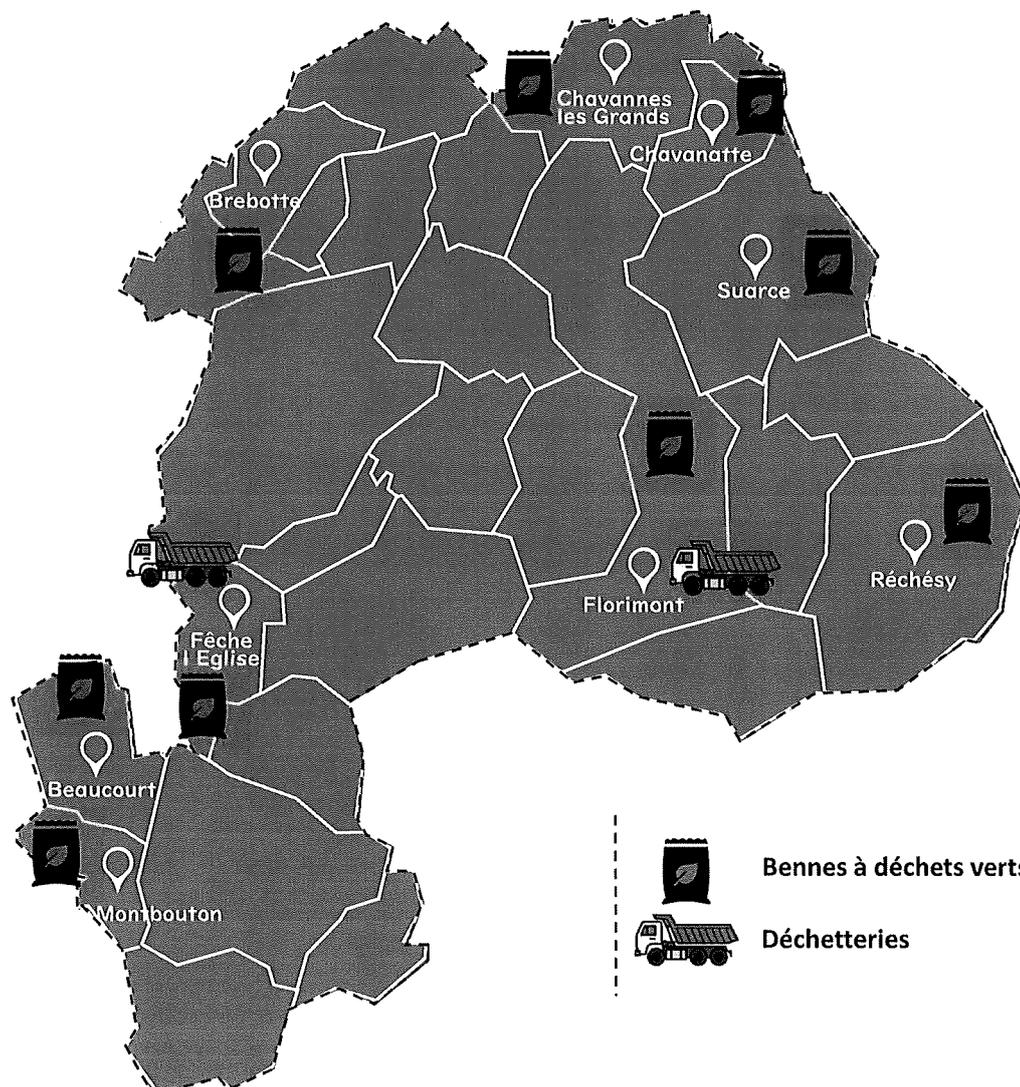
Les déchetteries permettent au public de déposer les déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre aux besoins des ménages.

La Communauté de communes du Sud Territoire compte deux déchetteries, l'une à Fêche-l'Église et la deuxième à Florimont (accessible aux particuliers uniquement).

Ces installations ont pour objectifs de :

- Proposer des lieux de collecte pour les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle en bacs,
- Favoriser le recyclage,
- Réduire le nombre des dépôts sauvages.

Des bennes à déchets verts sont installées dans certaines communes de la CCST, à destination des usagers, uniquement pour les végétaux (tailles, branchages, tontes).



# PLANS DES DECHETTERIES

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

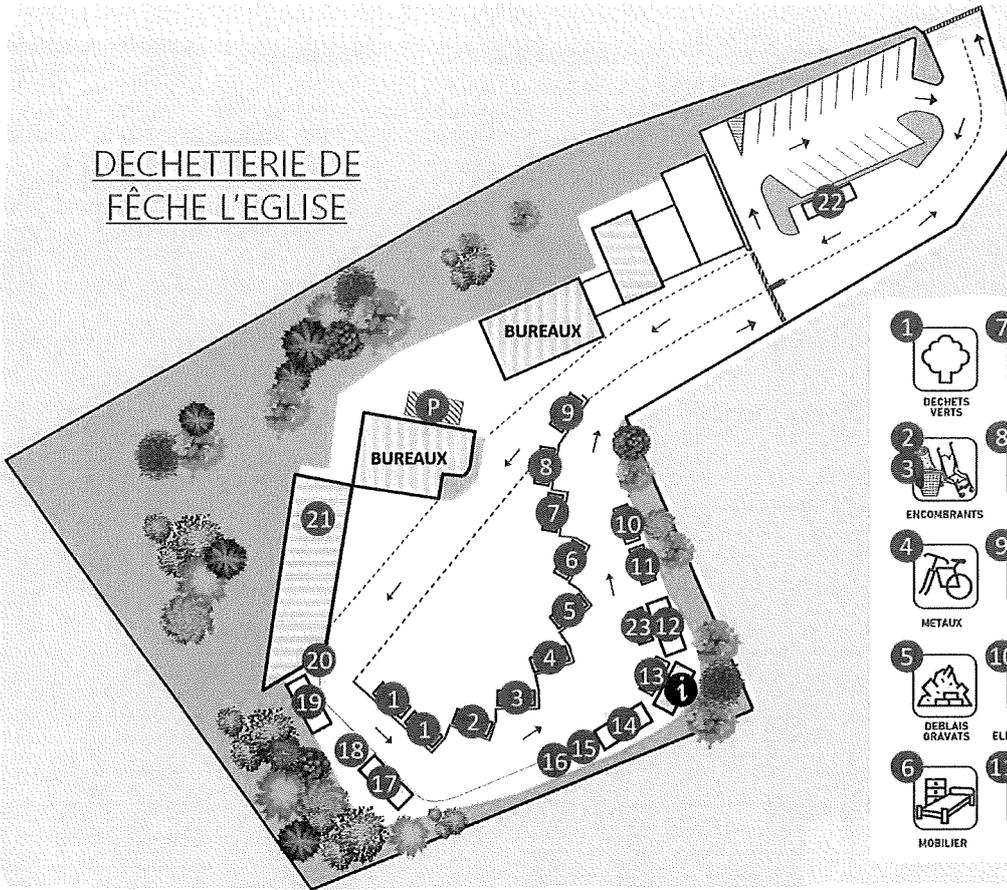
Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

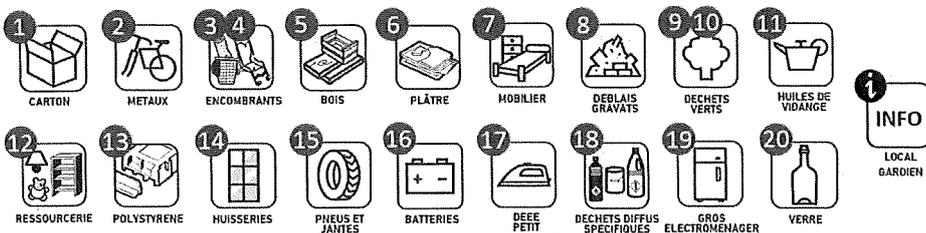
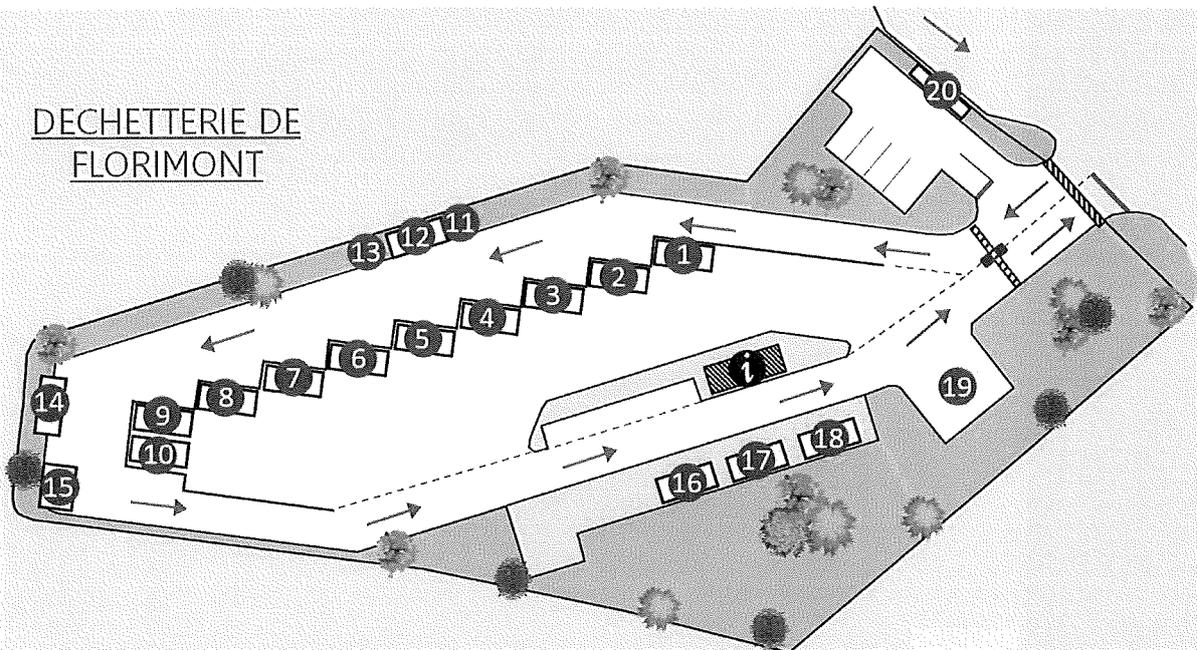
Recevoir l'original

ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE

## DECHETTERIE DE FÊCHE L'ÉGLISE



## DECHETTERIE DE FLORIMONT



# LA GESTION DES DECHETS

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

Breze  
Lev'suit

ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE

## MODE DE COLLECTE

	Collecte en porte à porte (bacs)	Points d'apport volontaire (conteneurs, bennes)	Déchetterie	Pharmacie	Collecte spécifique (entreprises privées)
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	✓				
<b>Emballages recyclables</b>	✓		✓		
<b>Verre</b>		✓			
<b>Amiante</b>					✓
<b>Pneus</b>			✓		✓
<b>Textiles chaussures</b>		✓	✓		
<b>Déchets de soins / Médicaments</b>				✓	✓
<b>Encombrants</b>			✓		
<b>Déchets verts</b>		✓	✓		
<b>Déchets diffus spécifiques</b>			✓		✓
<b>Polystyrène</b>			✓		
<b>Bois</b>			✓		
<b>Cartouches encre</b>			✓		✓
<b>Métaux</b>			✓		
<b>Plâtre</b>			✓		
<b>Capsules café</b>			✓		
<b>Ampoules néons</b>			✓		✓
<b>Gravats</b>			✓		✓
<b>Gros électroménager</b>			✓		✓
<b>DEEE</b>			✓		✓
<b>Mobilier</b>			✓		✓
<b>Huiles</b>			✓		
<b>Huisseries</b>			✓		✓
<b>Ressorcerie</b>			✓		✓
<b>Batteries</b>			✓		

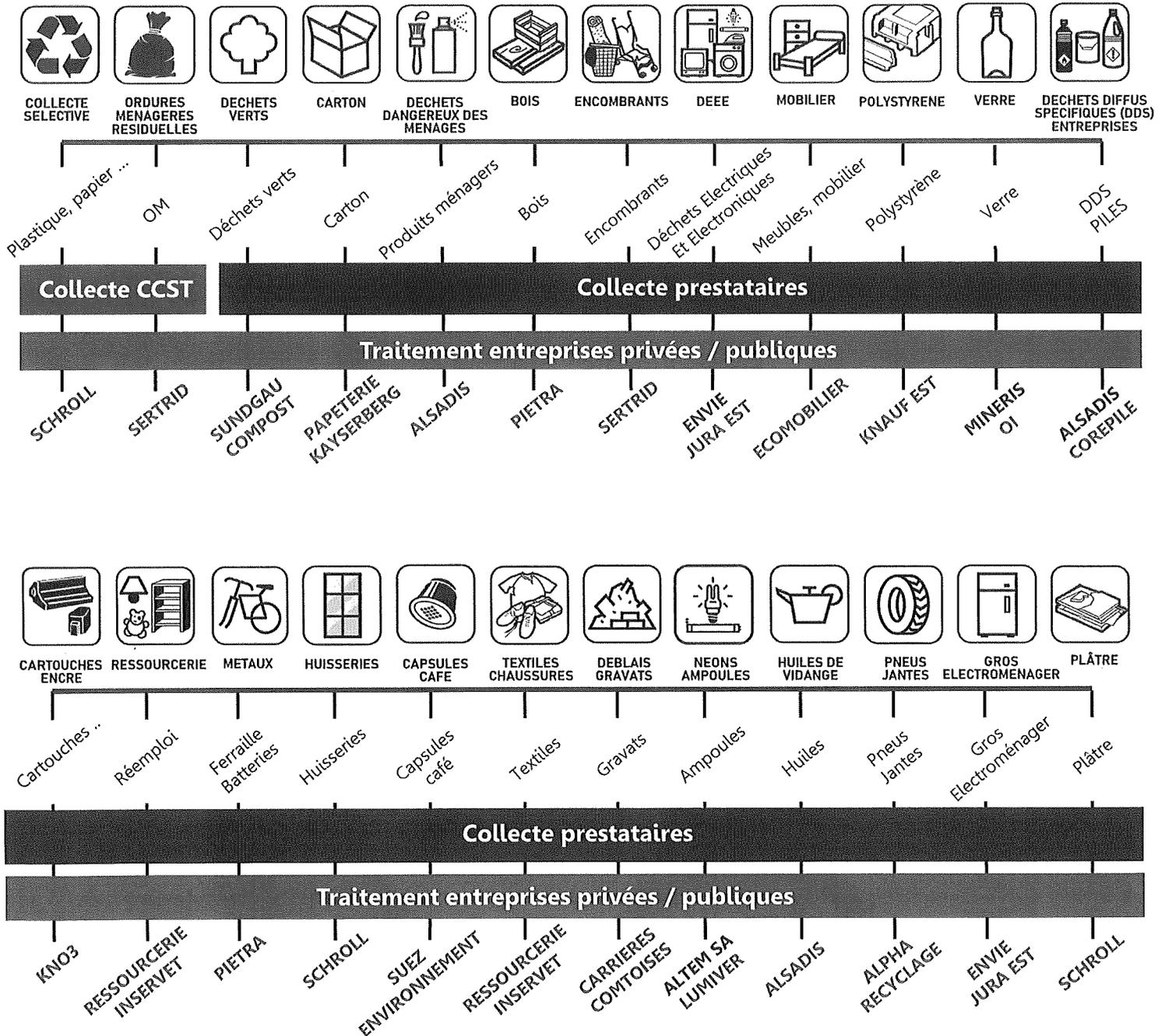
TYPE DE DECHETS

# 22 FILIERES DE TRAITEMENT ET DE R

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
 Reçu en préfecture le 08/07/2024  
 Publié le  
 ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE

Végétaux, papiers, cartons, métaux, bois, huiles minérales et végétales, déchets diffus spécifiques (DDS), gravats, polystyrène, piles, batteries, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), plâtre, huisseries, vêtements, mobilier, encombrants, pneus, verre, capsules de café, cartouches d'imprimante, ampoules.

## TRAITEMENT DES DEPOTS EN DECHETTERIE



# REPARTITION DES ACTIVITES DE TRA

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
 Reçu en préfecture le 08/07/2024  
 Publié le  
 ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE

## VALORISATION DE LA MATIERE

### Recyclage

Plâtre, huisseries, collecte sélective  
 Verre, gravats, bois, ferraille

## VALORISATION ENERGETIQUE

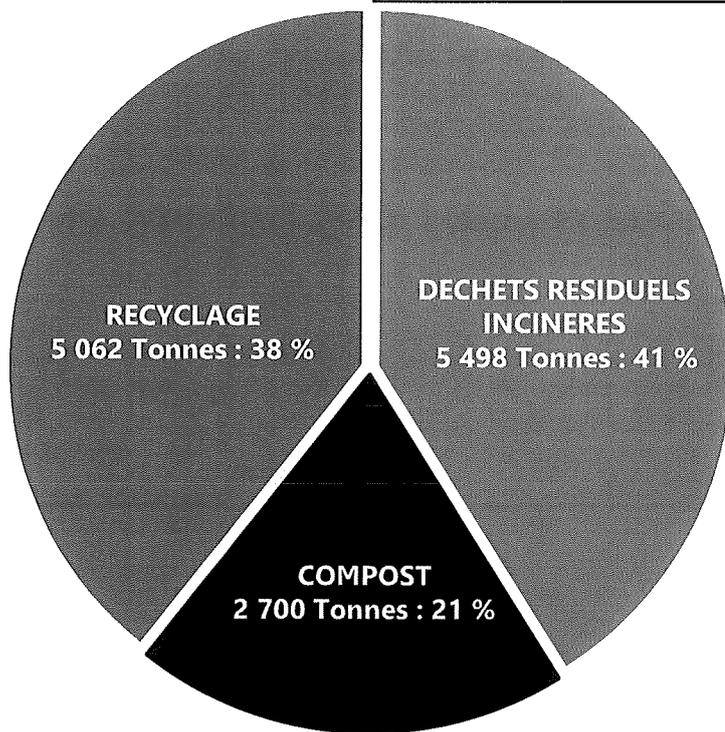
### Electricité / chaleur

Ordures Ménagères résiduelles  
 Refus de tri  
 Encombrants

## VALORISATION BIOLOGIQUE

### Compost

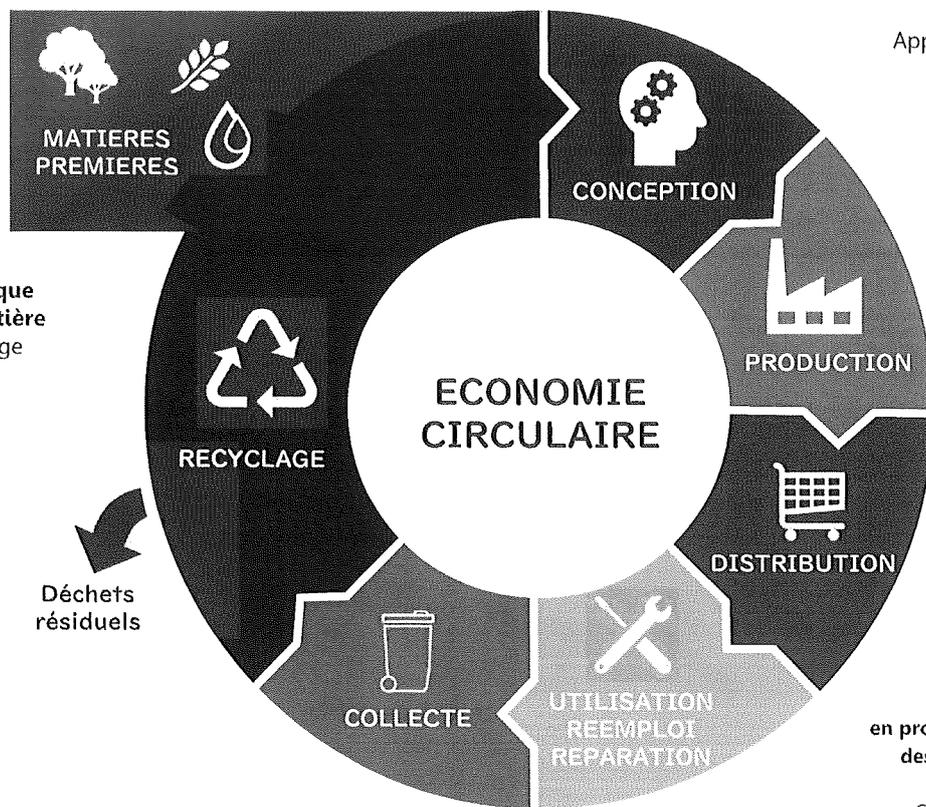
Déchets verts



# SOLUTIONS POUR UNE GESTION GLOBALE DES RESSOURCES

Donner une nouvelle vie aux ressources  
 Ecoconception  
 Approvisionnement durable

Valorisation énergétique  
 Valorisation de la matière  
 Recyclage et compostage

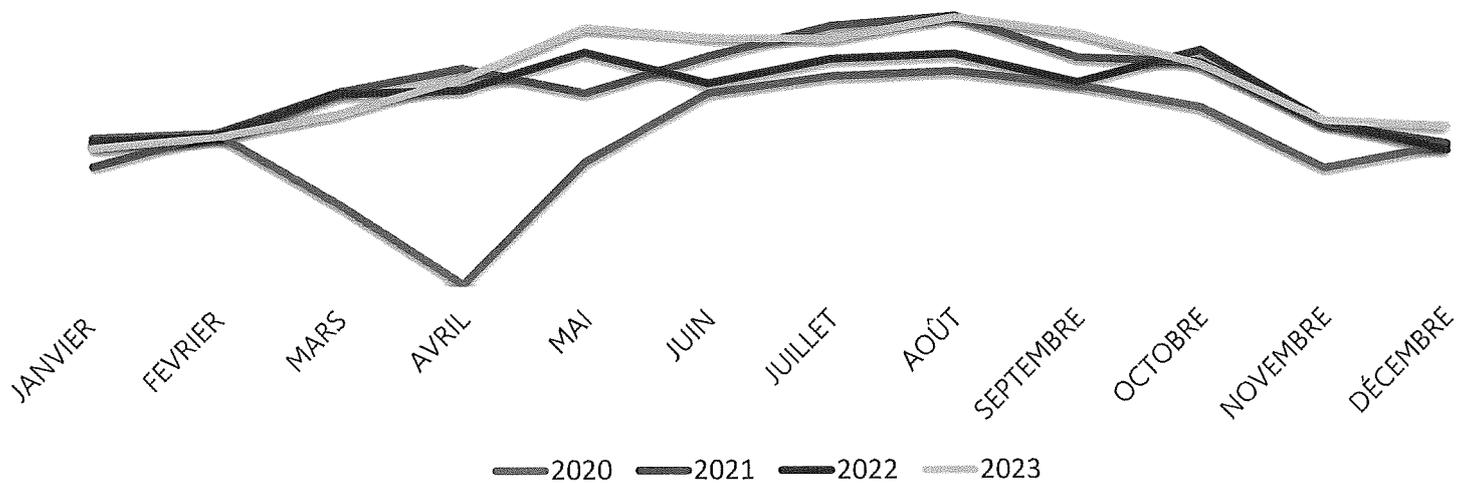
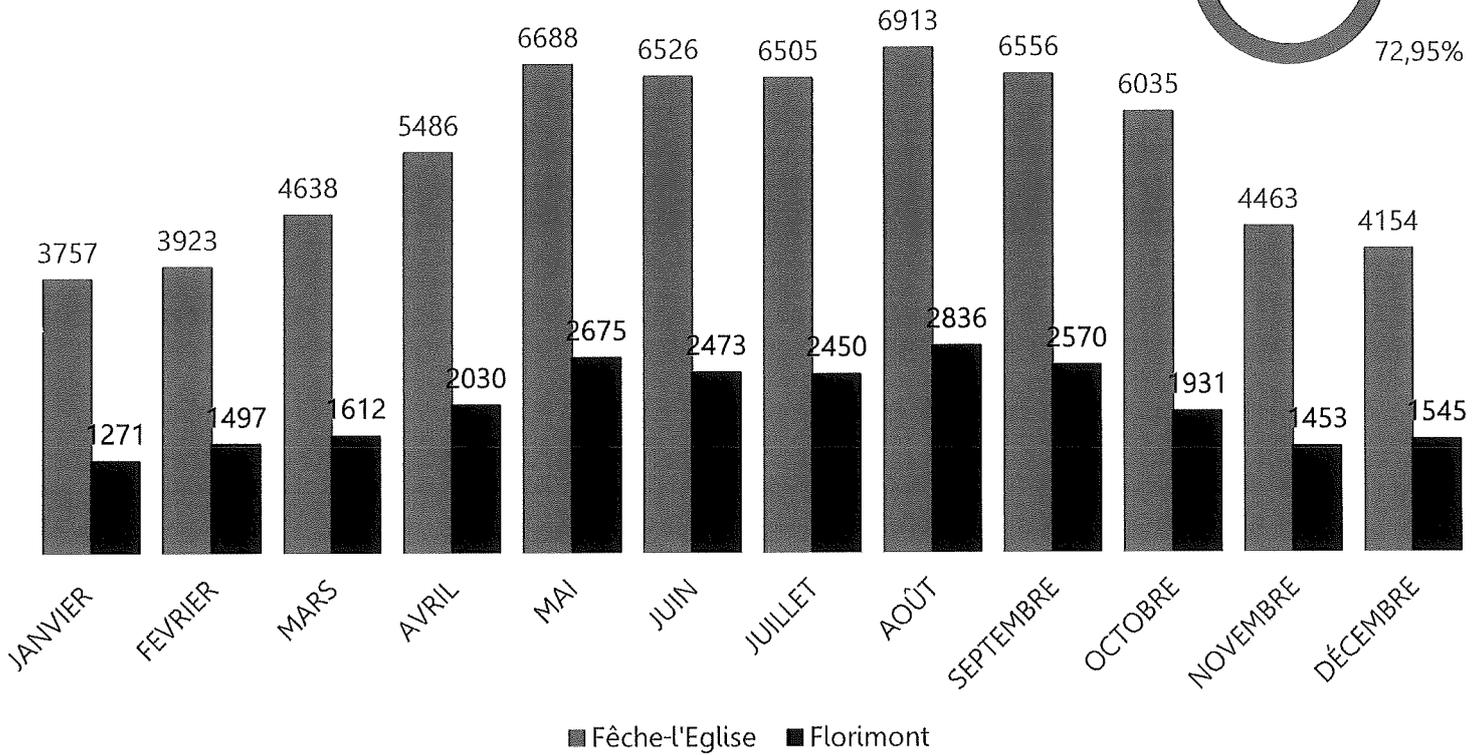


Repenser et optimiser en prolongeant la durée de vie des produits et composants  
 Réduire la consommation  
 Consommation responsable  
 Entretien et réparation  
 Don et revente  
 Réemploi, reconditionnement  
 Réutilisation

# FREQUENTATION DES DECHETTERIES

(NOMBRE DE PASSAGES)

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
 Reçu en préfecture le 08/07/2024  
 Publié le 27/07/2024  
 ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE



En 2023, **89 987 passages** ont été comptabilisés pour les deux déchetteries, soit une augmentation de fréquentation de 7 % par rapport à 2022.

- 65 644 passages comptés à la déchetterie de Fêche l'Eglise. Soit une augmentation de 7% par rapport à 2022.
- 24 343 passages chiffrés à la déchetterie de Florimont. La déchetterie de Florimont représente 27% du nombre total de passages.

12 564 badges ont été distribués par nos services depuis la mise en place du contrôle d'accès, en juillet 2015. 9 147 badges sont actifs. 119 nouveaux badges ont été distribués en 2023. Les autres badges ont été désactivés pour différentes raisons : les usagers ont déménagé de la CCST, les badges sont cassés ou perdus, ...

## 3. ASPECTS FINANCIERS

### A. FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

Compte administratif – section fonctionnement dépenses  
Compte administratif – section fonctionnement recettes

### B. INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Compte administratif – section investissement dépenses  
Compte administratif – section investissement recettes  
Résultat

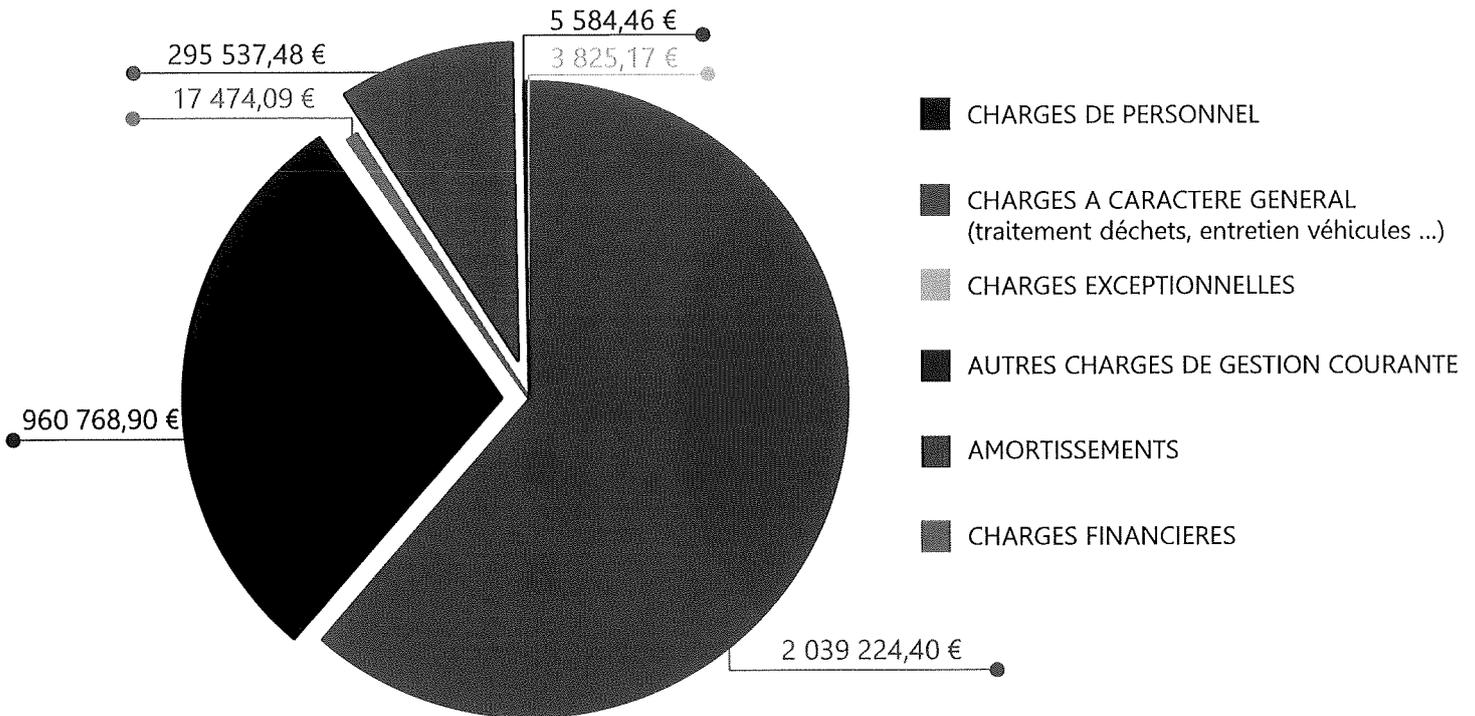
### C. DETAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS

Les ordures ménagères résiduelles  
Les encombrants  
La collecte sélective  
Coût net par filière  
Evolution de la REOM  
Répartition des tonnages du service OM  
Détail du coût de traitement des déchets en apport volontaire – déchetteries  
Montant annuel des prestations rémunérées des entreprises sous contrat  
Vente des matériaux  
Soutien des Eco-organismes  
Les différents Eco-organismes

# A. FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

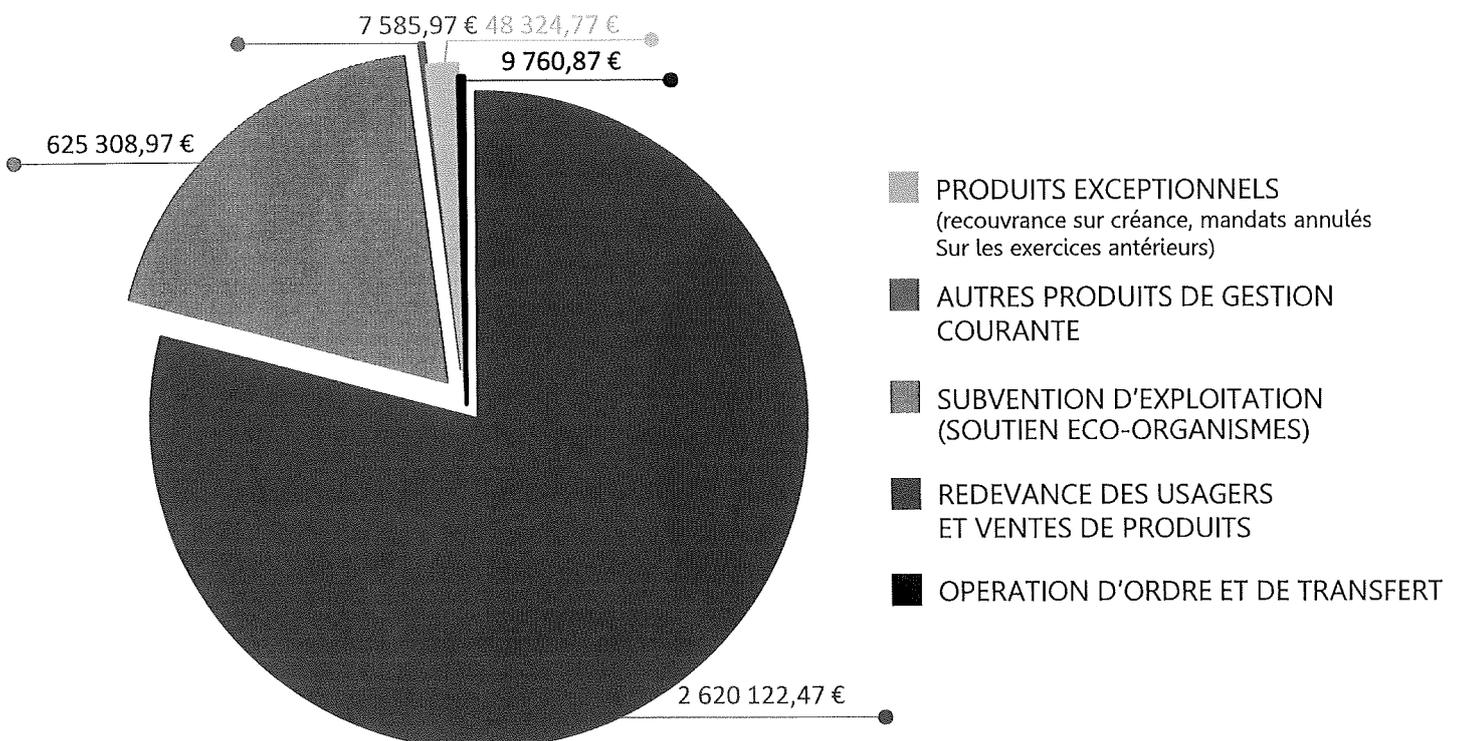
## COMPTE ADMINISTRATIF

### SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES (3 322 414,50 €)



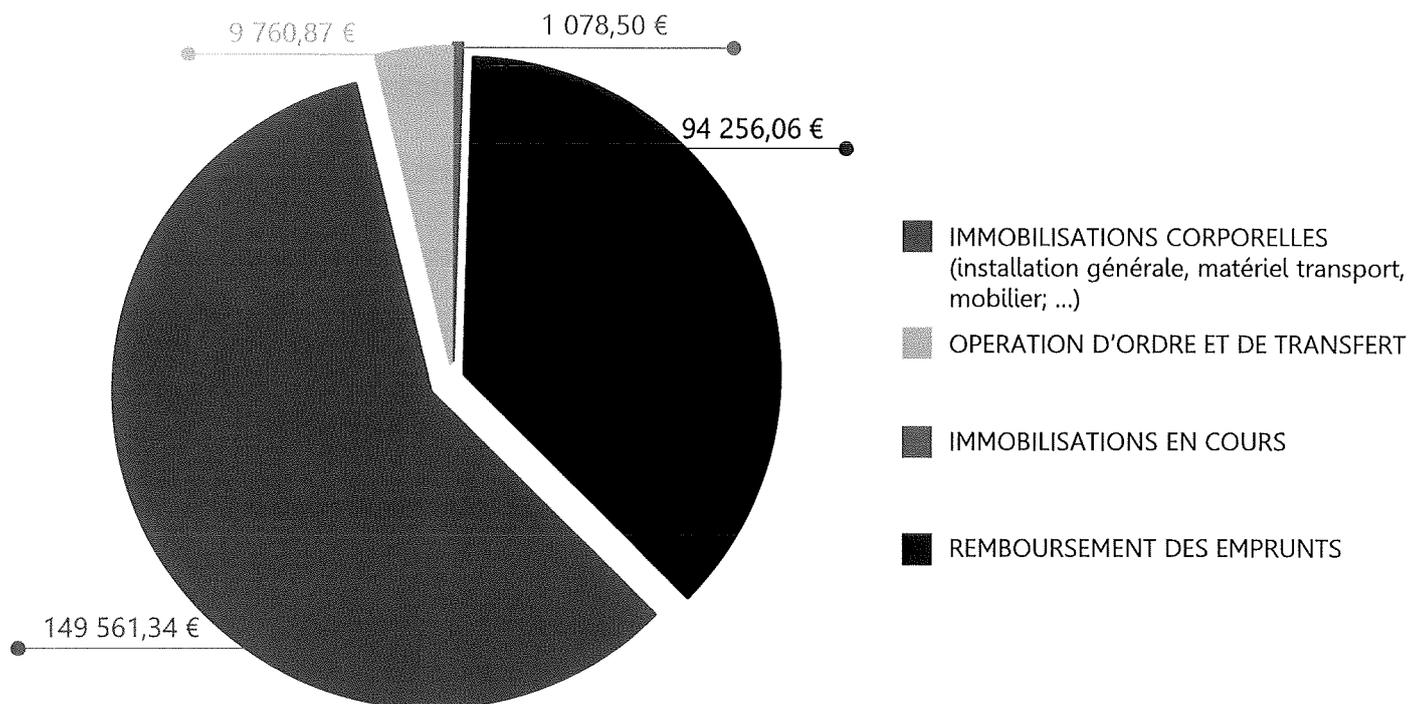
## COMPTE ADMINISTRATIF

### SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES (3 311 103,05 €)

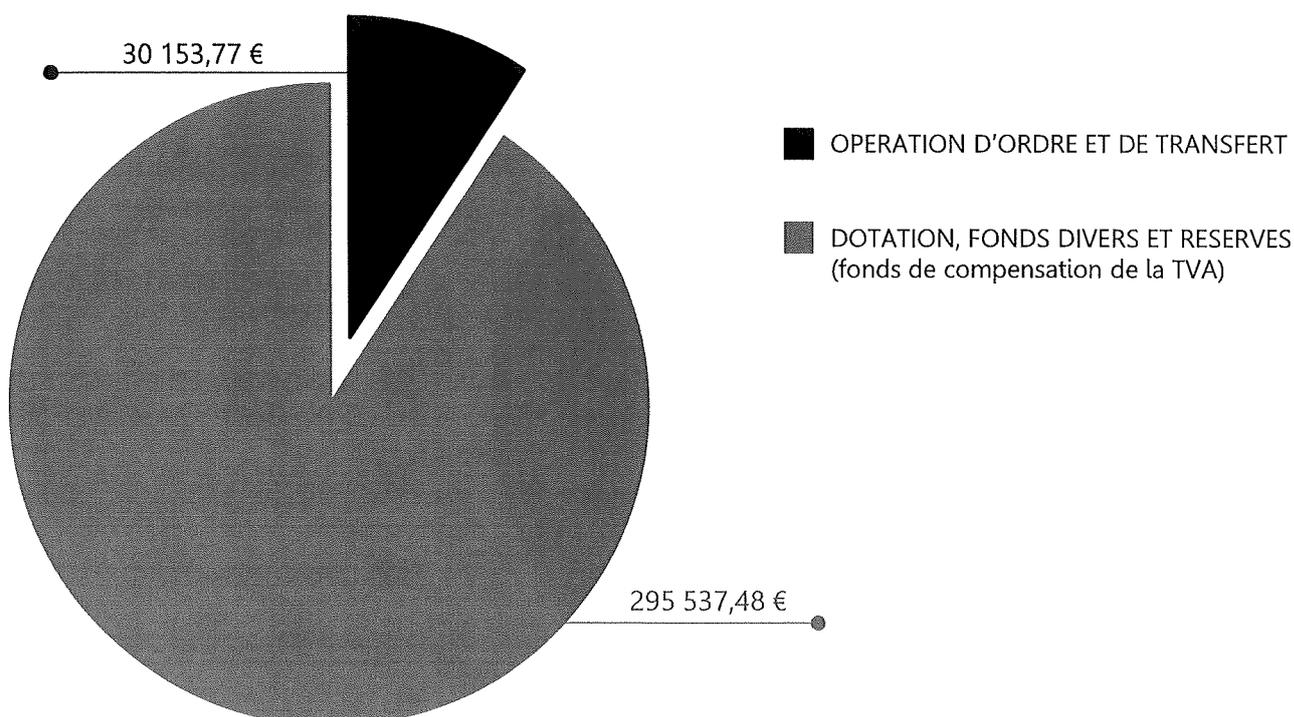


## B. INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

### COMPTE ADMINISTRATIF SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES (254 656,77 €)



### COMPTE ADMINISTRATIF SECTION INVESTISSEMENT RECETTES (325 691,25 €)

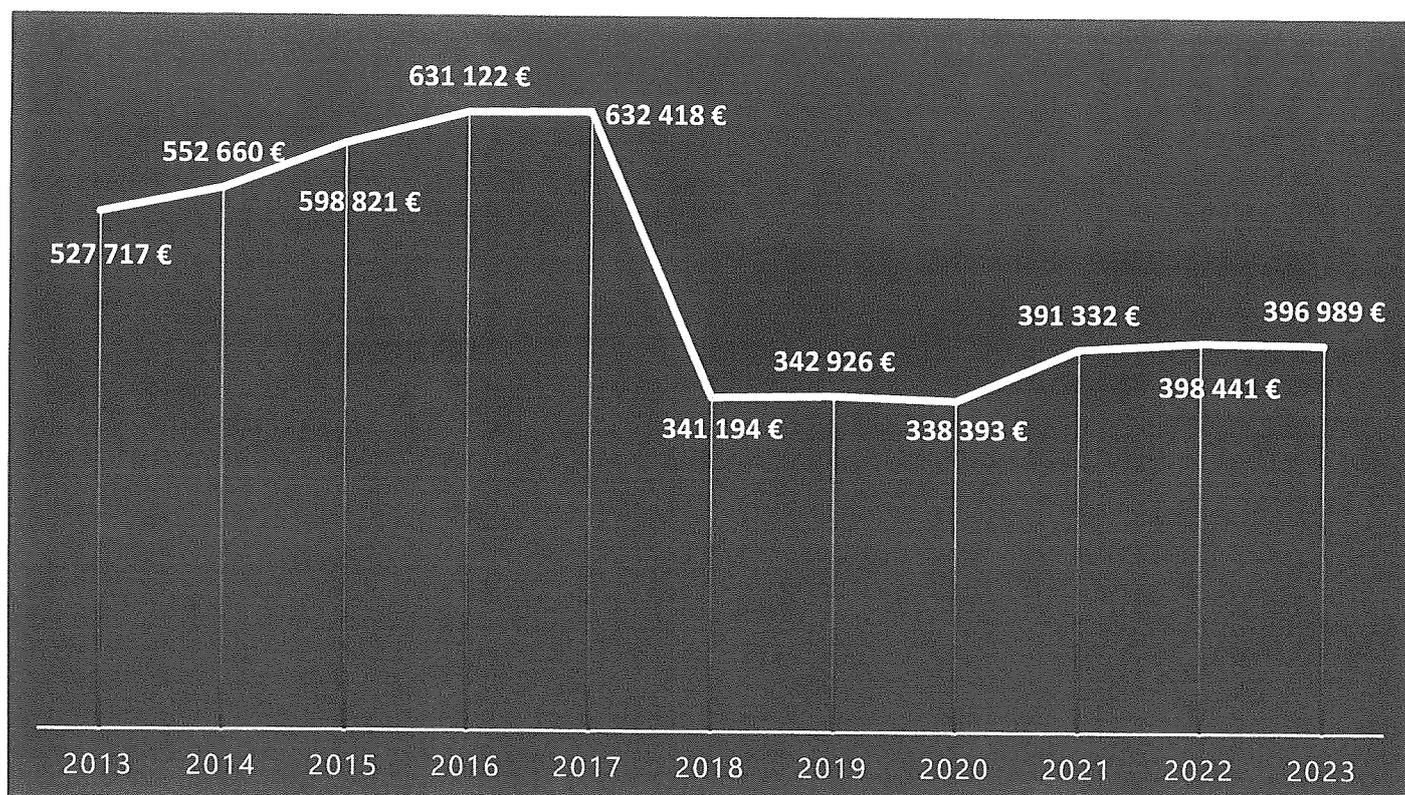


	RESULTATS 2023	RESULTATS REPORTES 2022	TOUS EXERCICES CONFONDUS
FONCTIONNEMENT	-11 311,45 €	276 429,78 €	265 118,33 €
INVESTISSEMENT	71 034,48 €	193 210,13 €	264 244,61 €
TOTAL	59 723,03 €	469 639,91 €	529 362,94 €

	RESTES A REALISER A INSCRIRE EN INVESTISSEMENT AU BUDGET 2024
RECETTES	0 €
DEPENSES	146 337,60 €

## C. DETAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS

### LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

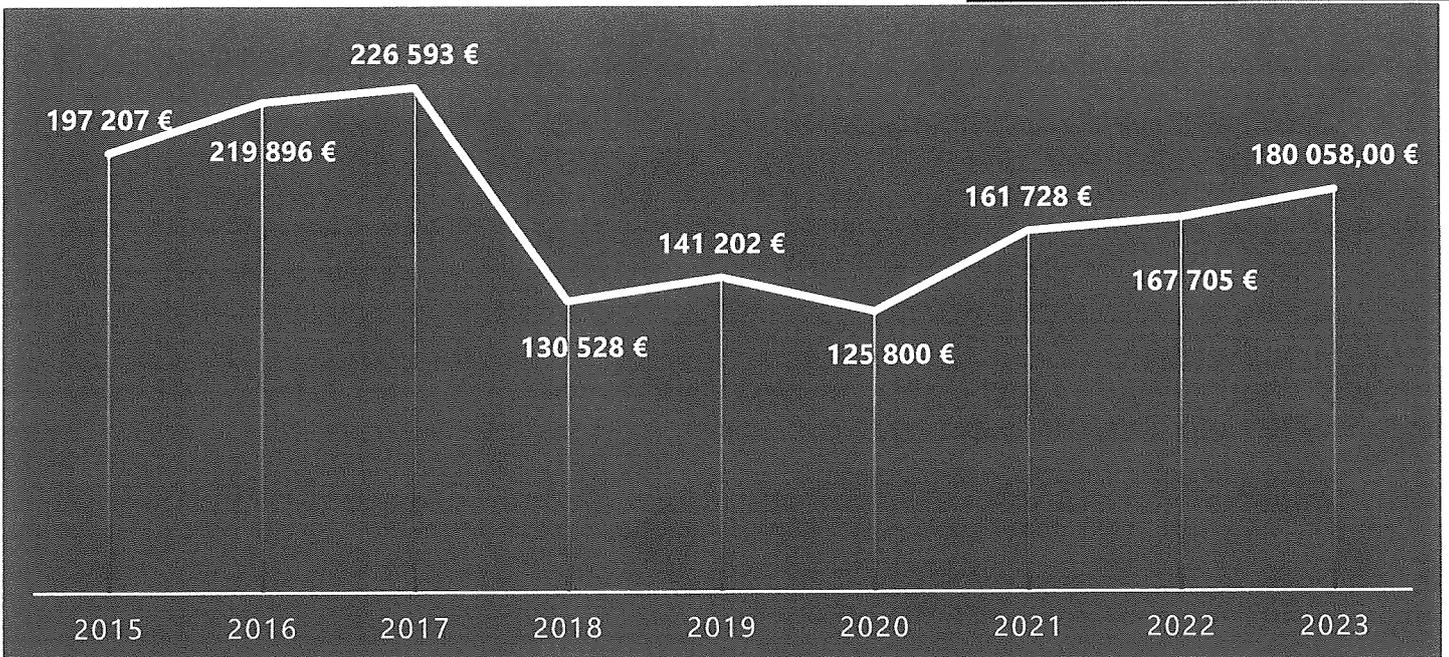


	Montant part fixe annuelle	Montant annuel du traitement des Ordures Ménagères	TOTAL
2018	366 711,00 €	341 193,53 €	707 904,53 €
2019	366 711,00 €	342 926,00 €	709 637,00 €
2020	366 711,00 €	338 393,02 €	704 932,33 €
2021	366 711,00 €	391 332,01 €	758 043,01 €
2022	366 711,00 €	398 440,89 €	765 151,89 €
2023	366 711,00 €	396 988,52 €	763 699,52 €

En 2018, le SERTRID a modifié sa tarification en deux parts : une part variable comprenant un prix à la tonne incinérée, une part fixe correspondant au remboursement d'emprunts pour les trois entités membres.

Pour la CCST, la part fixe s'élève à 366 711 € par an.

En 2023, le coût des ordures ménagères résiduelles par habitant est de 32 €.

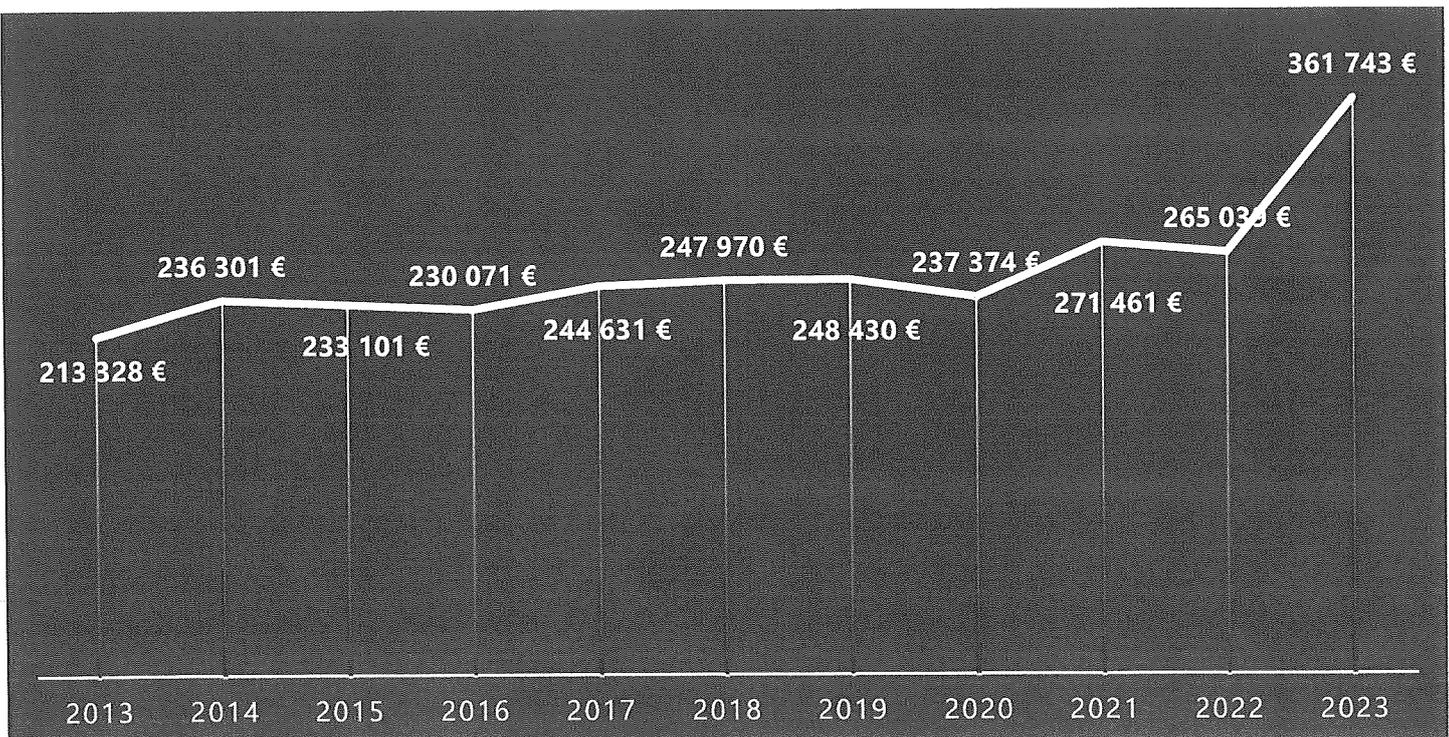


Il s'agit des déchets, souvent occasionnels, provenant de l'activité domestique des ménages (objets en plastique cassés, miroirs / porcelaine / vitrages en morceaux, déchets volumineux, ...).

En général, en raison de leur volume, ces déchets ne peuvent pas être pris en charge par la collecte quotidienne des ordures ménagères. Les encombrants sont à déposer à la déchetterie dans la benne appropriée.

## LA COLLECTE SELECTIVE

MULTIMATERIAUX (BAC JAUNE) + MONOMATERIAUX (CARTONS)



L'augmentation observée en 2023 correspond d'une part à l'augmentation des tonnages (passage en extension des consignes de tri) et à l'augmentation du tarif du prestataire.

# COÛT DE TRAITEMENT PAR FILIÈRE

Moyenne annuelle / habitant

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE

Berger  
Levrault

## Coût / habitant 2023

Kg / habitant 2023



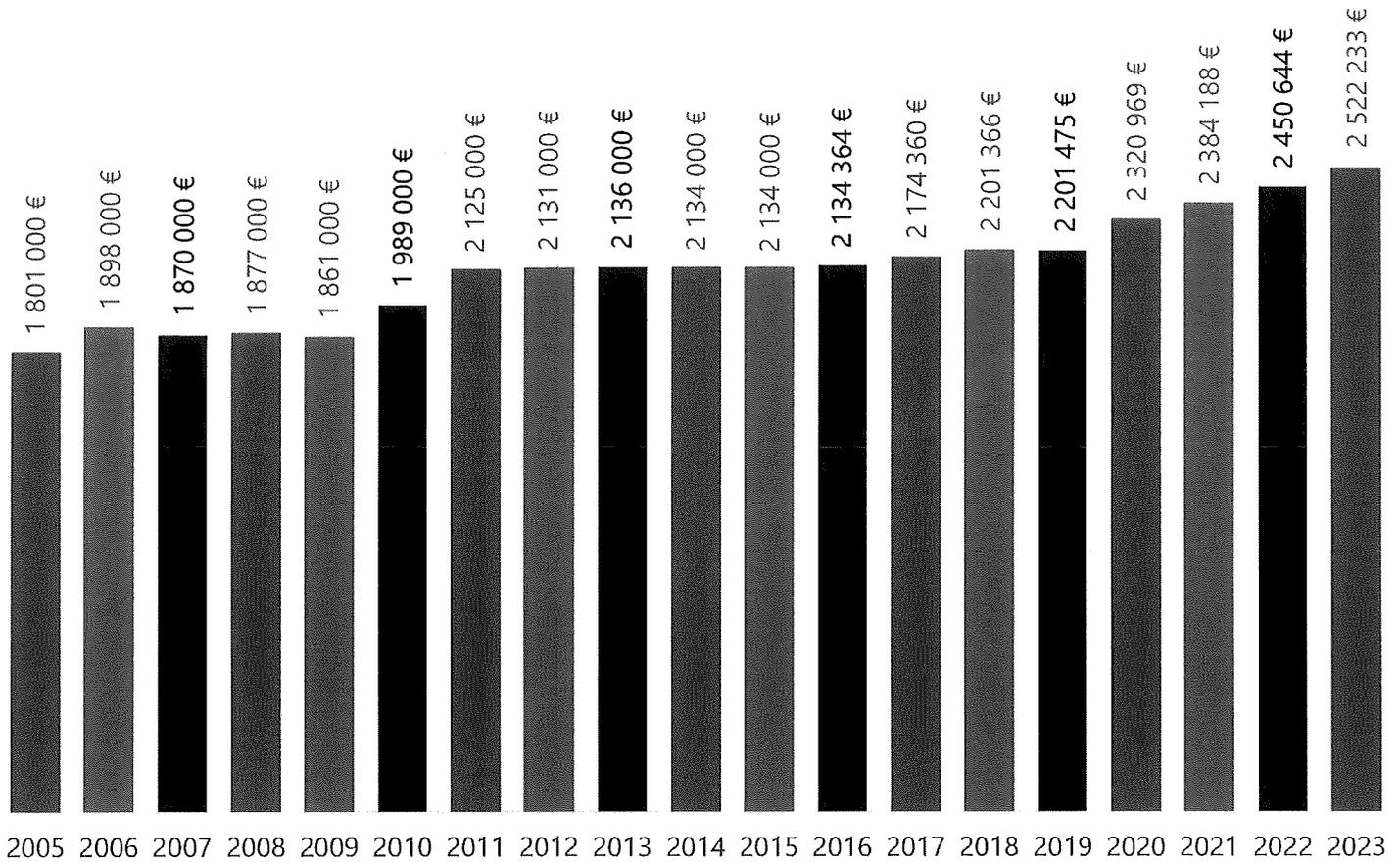
Coût total 2023 :

**70,06 €**

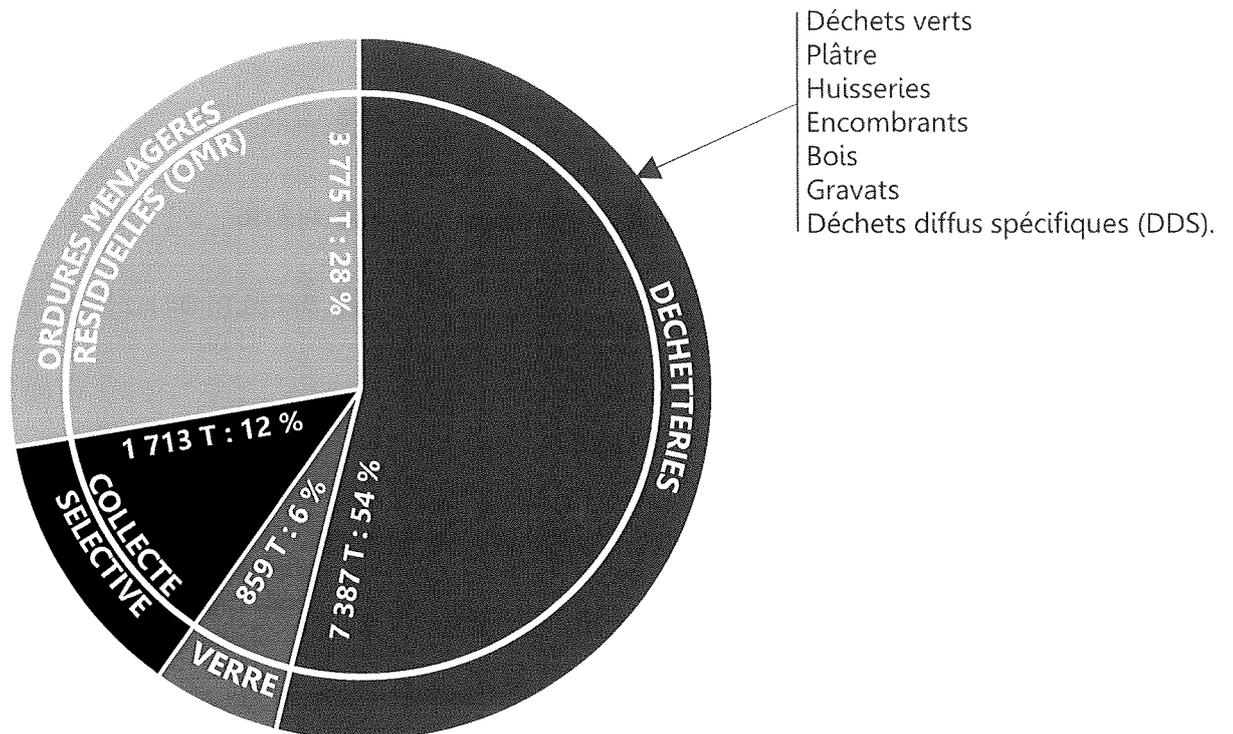
Autres \* : huisseries, gravats.

# EVOLUTION DE LA REDEVANCE DES O (REOM)

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
 Reçu en préfecture le 08/07/2024  
 Publié le   
 ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE

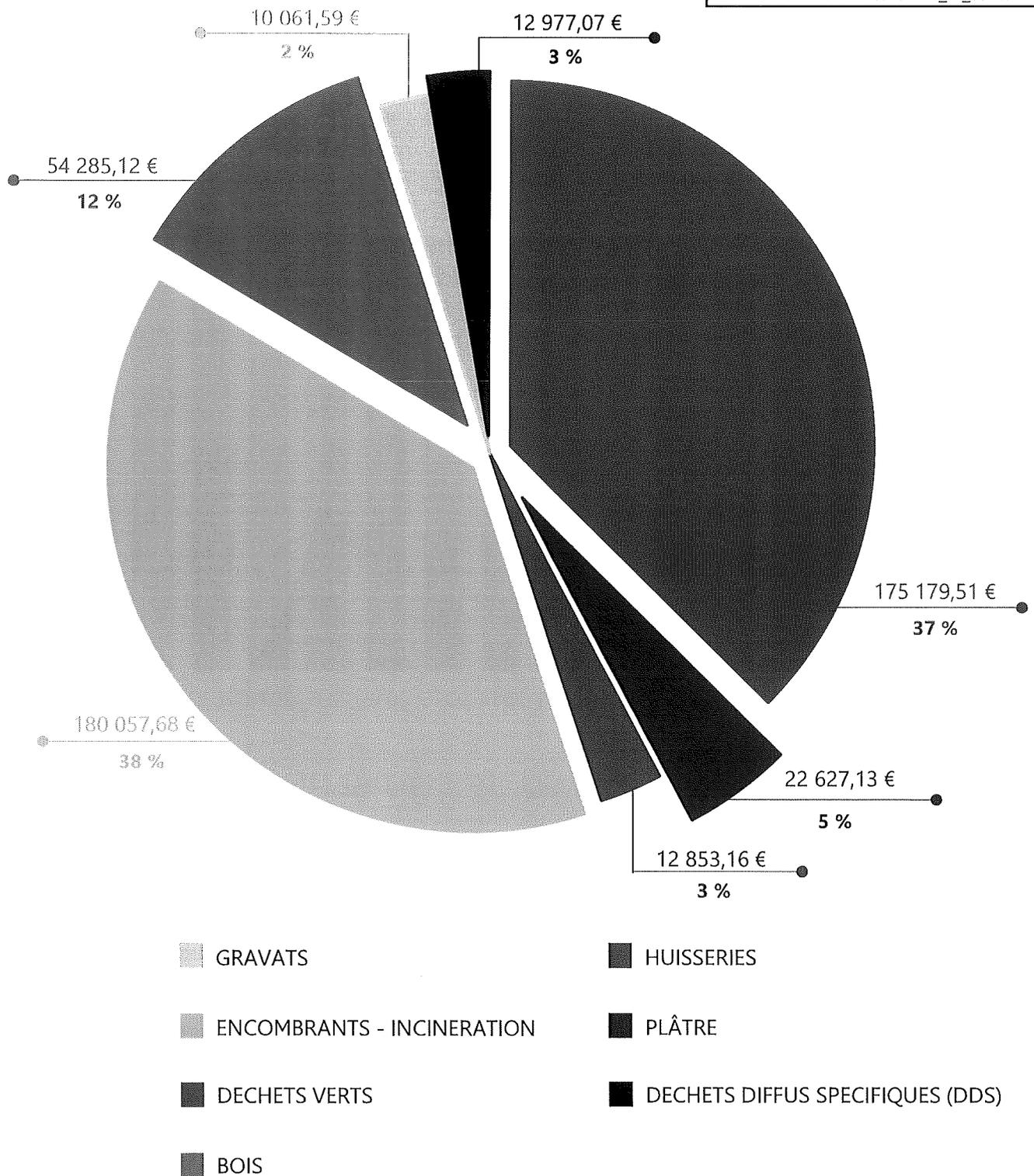


# REPARTITION DES TONNAGES DU SERVICE GESTION DES DECHETS



# DETAIL DU COUT DE TRAITEMENT DE EN APPORT VOLONTAIRE - DECHETTE

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
 Reçu en préfecture le 08/07/2024  
 Publié le   
 ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE



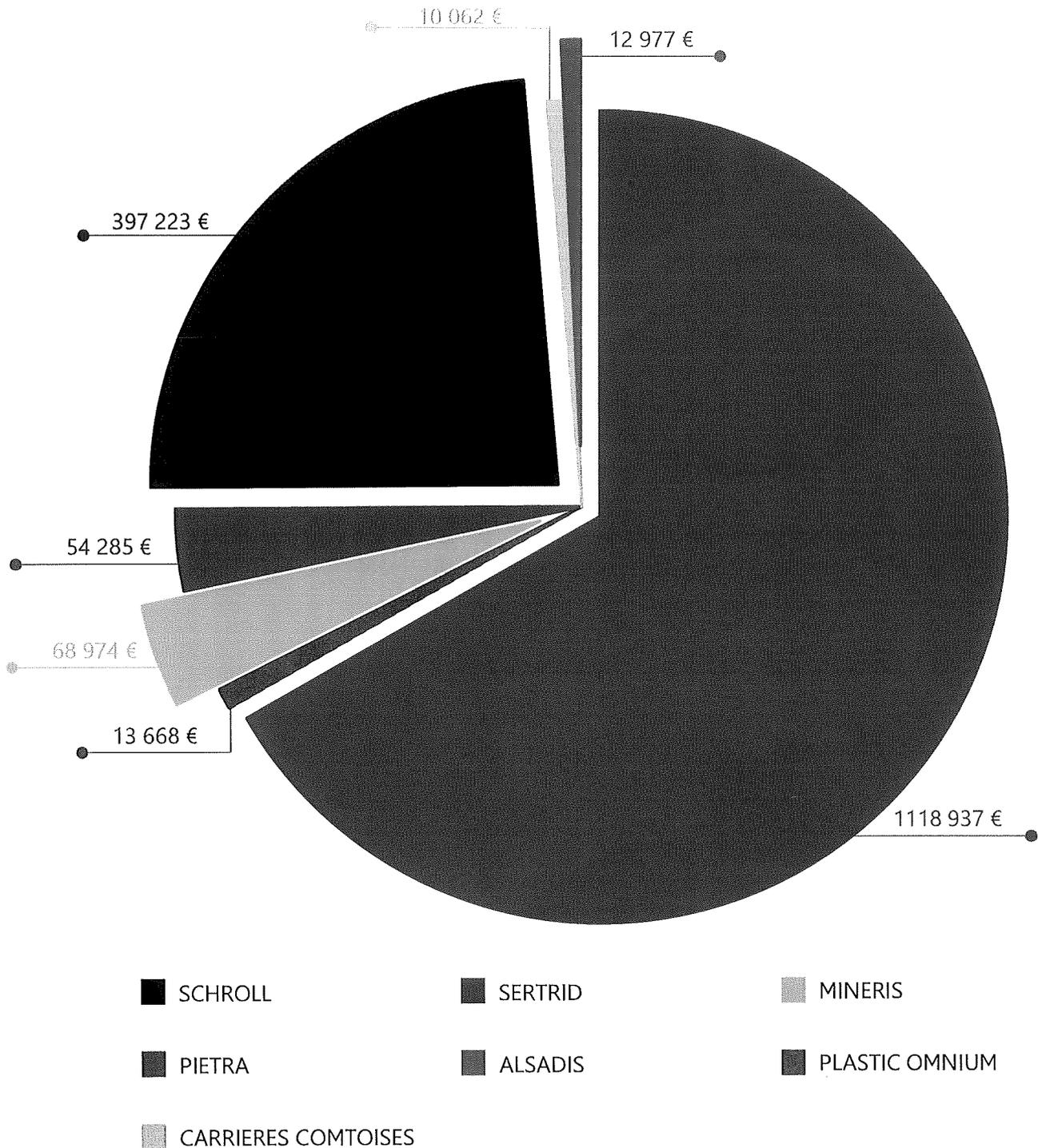
Les déchetteries ont pour vocation de recevoir des matériaux qui ne peuvent être collectés par les services de ramassage courants, à cause de leur nature (huiles), de leur taille (équipements ménagers, coupes de bois...) et de leur quantité (gravats...). Le nombre de déchets sélectionnés varie selon l'implantation et l'importance de la déchetterie. Des bennes y sont déposées afin de permettre le dépôt des déchets sélectionnés triés : les déchets verts, les gravats, le bois, les encombrants, le plâtre ...

En 2023, le montant total du coût de traitement des déchets pour ce qui concerne l'apport volontaire en déchetterie est de 468 041 €. Soit une augmentation de 9 156 € par rapport à l'année 2022.



# MONTANT ANNUEL DES PRESTATION ENTREPRISES SOUS CONTRAT

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
Reçu en préfecture le 08/07/2024  
Publié le   
ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE



La CCST assure en régie la collecte des ordures ménagères et celle de la collecte sélective (déchets recyclables), mais elle ne possède ni centre de tri ni centre de traitement pour trier et éliminer ses déchets.

Elle fait appel à des prestataires, des entreprises privées et publiques pour gérer le transport de certains déchets et en assurer le traitement.

En 2023, le montant total des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat est de 1 676 126 €. Soit une augmentation de 106 216 € par rapport à l'année 2022.

## VENTE DES MATERIAUX

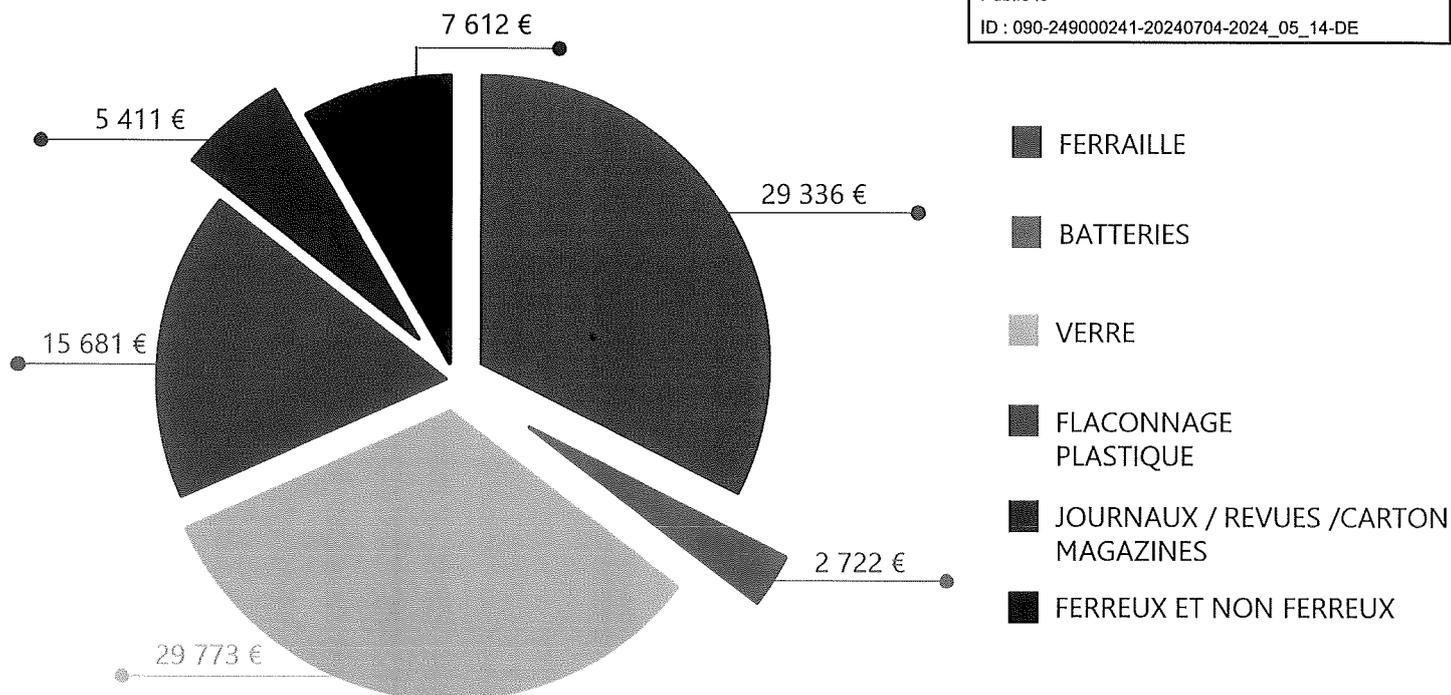
Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

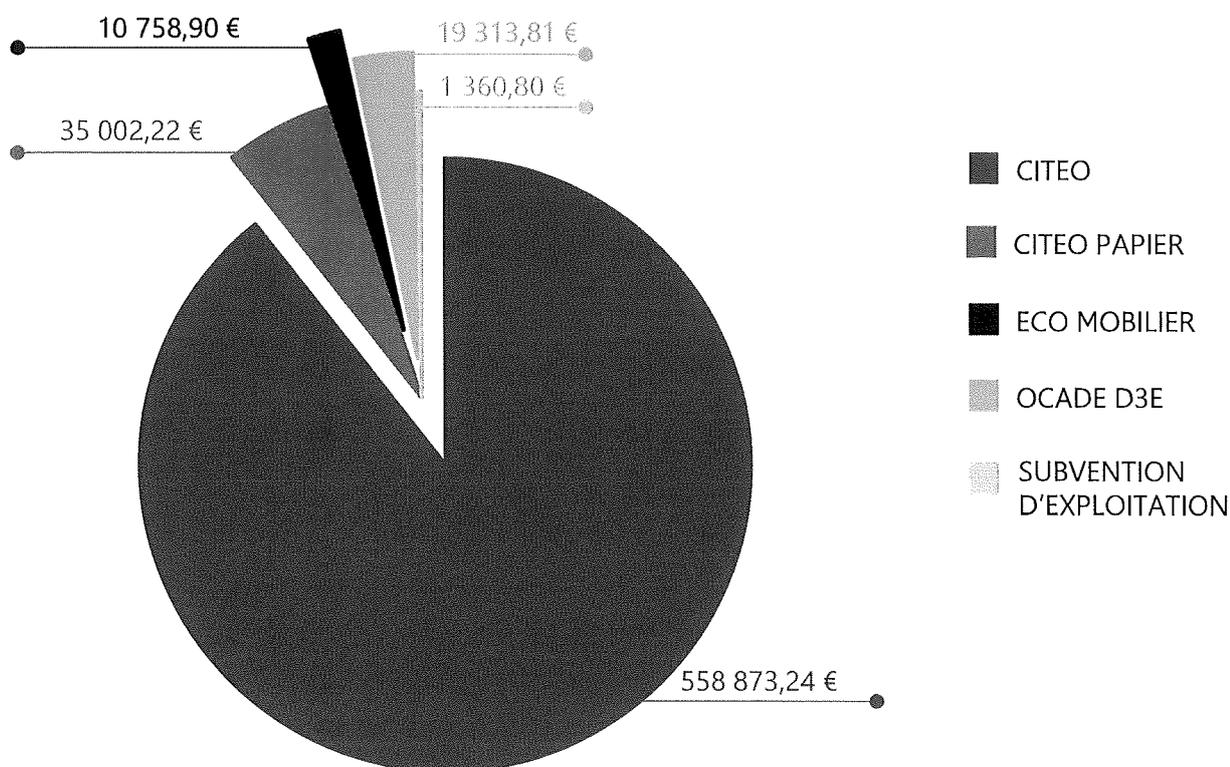
Breuer  
Levraut

ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE



En 2023, le montant total des ventes de matériaux est de 90 535 €. Soit une diminution de 148 456 € par rapport à l'année 2022, suite à la baisse des cours de rachats des matériaux qui fluctuent tout au long de l'année.

## SOUTIEN DES ECO-ORGANISMES



En 2023, le montant total des soutiens des éco-organismes est de 625 309 €. Soit une augmentation de 8 %, ce qui correspond à 46 535 € de plus par rapport à l'année 2022.

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par l'Etat qui prennent en charge la fin de vie des produits. Ils s'occupent des déchets recyclables. Ils mettent en place un système de collecte de déchets, ils les trient pour ensuite les valoriser et les remettre dans le circuit de production de nouveaux objets.

Les entreprises qui commercialisent les produits issus de filières spécifiées (emballages ménagers, piles, mobiliers, DEEE, ...) adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières.

Cette participation permet de soutenir financièrement les opérations de tri des déchets menées par les collectivités territoriales dont la CCST.

## ecosystem

### POUR LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

organise et développe la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers.



### POUR LES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES

Née de la fusion d'Eco-emballages et d'Ecofolio.

CITEO a été créée par les entreprises du secteur de la grande distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.



### POUR LES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES

EcoDDS, a été créée en 2012 par les industriels et les distributeurs qui fabriquent et vendent les produits chimiques, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur.

L'entreprise collecte, regroupe et traite les déchets chimiques, dans des conditions visant à préserver aussi bien la santé de chacun que l'environnement.

L'entreprise pérennise la filière des déchets diffus spécifiques (DDS), grâce à une démarche d'innovation continue visant à toujours améliorer les processus.

Aussi, elle informe, sensibilise et incite les consommateurs-utilisateurs à trier et rapporter leurs déchets qui ne doivent pas être mis à la poubelle.

## écomobilier

### POUR LES MOBILIERUS USAGES

Créé en 2011 par les distributeurs et fabricants français de mobilier, Ecomobilier est l'éco-organisme, à but non lucratif et agréé par les pouvoirs publics, pour gérer la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage de tous les éléments d'ameublement et de la literie.

En 2022, Eco-mobilier reçoit les agréments de l'Etat pour étendre son activité à tout l'univers de la maison et devient Ecomaison. L'entreprise offre une seconde vie, par le réemploi et le recyclage, à tous les matériaux et objets de la maison, des fondations aux finitions : produits et matériaux de construction du bâtiment, meubles et literie, articles de bricolage et de jardin et jouets.

## 4. LES ACTIONS

- A. NOS MISSIONS
- B. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION
- C. SENSIBILISATION AU TRI SELECTIF

Interventions en milieu scolaire

Représentation lors d'évènements

Passage aux biodéchets – distribution bio seaux et sacs kraft

## A. NOS MISSIONS

### COLLECTER ORGANISER, GERER

La Communauté de communes du Sud Territoire assure la collecte de tous les déchets produits par les 23 628 habitants de ses 27 communes.

La gestion des déchets ménagers représente un enjeu important pour la qualité de vie des habitants ainsi que pour la collectivité.

La CCST assure principalement en régie la collecte des déchets en porte-à-porte et en déchetterie. La collectivité gère de nombreux marchés pour assurer la valorisation des déchets et poursuit le développement de nouvelles filières si nécessaire.



### ANTICIPER DEVELOPPER

Au-delà d'une gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme.

La CCST développe continuellement ses missions afin de valider les objectifs de réduction et de valorisation des déchets mis en place au niveau national.

### TRAITER VALORISER

Les collectes traditionnelles d'ordures ménagères de la collectivité sont déposées à l'usine d'incinération de Bourogne.

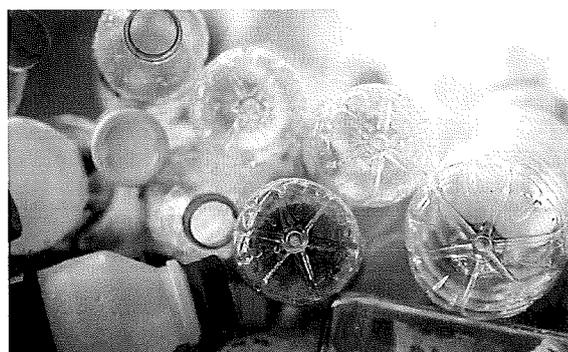
Le traitement, par incinération, des ordures ménagères est assuré par le SERTRID sur le site de Bourogne.

La chaleur produite par la combustion des déchets permet la production de vapeur d'eau dans une chaudière. Cette vapeur d'eau est ensuite envoyée sur les étages d'une turbine à vapeur qui entraîne un alternateur. Celui-ci assure le fonctionnement en électricité de l'usine. Le reste de l'électricité produite est revendue à EDF.

### SENSIBILISER, INFORMER PRESERVER

La communication par l'information et la sensibilisation des usagers est importante et déterminante pour la réussite et la compréhension des actions que la CCST réalise, également pour la validation des objectifs fixés.

Les usagers disposent d'outils et de supports afin d'organiser au mieux la gestion quotidienne de leurs déchets.

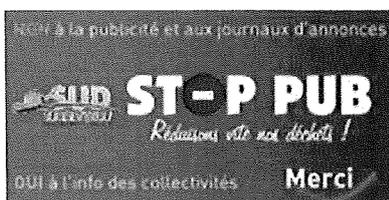
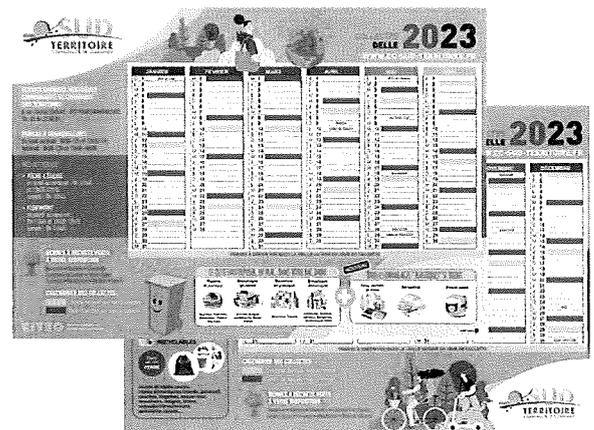
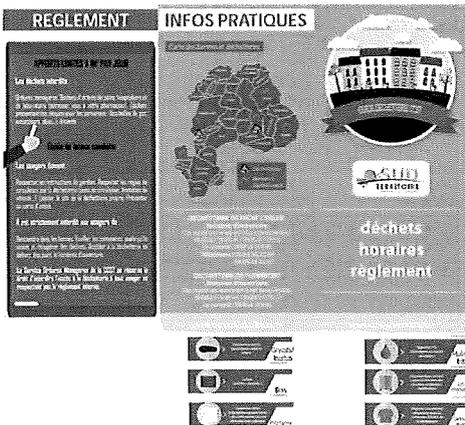
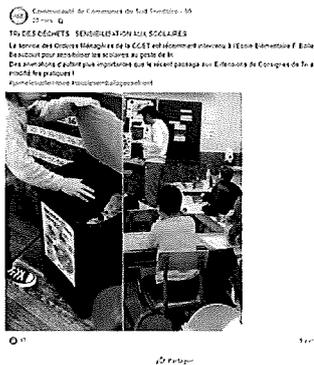


# B. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

La communication de la Communauté de communes a pour objectif d'informer les usagers sur les actions mises en place, de favoriser l'échange ainsi que le partage de renseignements et de consignes.

Les différents moyens de communication du service sont :

- Le site internet de la collectivité : [www.cc-sud-territoire.fr](http://www.cc-sud-territoire.fr)
- La page Facebook de la collectivité
- Le magazine d'information l'Echo du Sud Territoire
- Les calendriers de collecte
- Les sacs de pré collecte pour les emballages à recycler
- Le dépliant infos pratiques sur les déchetteries
- Les autocollants stop pub



## C. SENSIBILISATION AU TRI SELECTIF

Afin d'améliorer au quotidien le geste de tri, la Communauté de communes du Sud Territoire sensibilise et informe les habitants sur les différents moyens de trier existant sur le territoire.

### INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Parce que les bons gestes de tri et de réduction des déchets s'acquièrent dès le plus jeune âge, la Communauté de communes aide les établissements scolaires et les structures qui accueillent le jeune public à mener des actions de sensibilisation. Gratuit, l'accompagnement proposé porte sur des thèmes variés, ancrés dans l'actualité : tri et recyclage des déchets, réemploi d'objets ou textiles.

L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes à l'importance du tri sélectif, qu'ils puissent ainsi prendre conscience de l'importance de la préservation des ressources et de l'environnement. En maîtrisant les gestes de tri, les jeunes adoptent une attitude éco citoyenne et la relayent auprès de leurs familles.

L'ambassadeur du tri de la Communauté de communes effectue des animations en milieu scolaire s'adressant aux élèves de la maternelle au collège. Les interventions s'inscrivent dans une démarche de partenariat et non de prestation, à l'aide de jeux pédagogiques ainsi que des supports d'informations adaptés. L'objectif est de faire découvrir aux élèves des notions sur plusieurs thématiques liées aux déchets et de s'engager dans une démarche écocitoyenne. L'école est le relais idéal pour que les enfants deviennent les acteurs et trieurs de demain !

Les animations ont lieu au sein de l'établissement scolaire, durant les heures de classe, généralement sur une demi-journée. La présence de l'enseignant est indispensable tout au long de l'intervention et il sera sollicité dans le cas d'une animation où les ateliers se font en groupes.

Des visites au centre de tri SCHROLL à Pfstatt sont également organisées, selon la disponibilité du centre et des équipes. Depuis l'épidémie de COVID, il n'y a pas eu de visites organisées du centre pour les écoles.



## **Du 13 au 20 mars 2023 :**

Animation autour du tri sélectif et du recyclage à l'école Frédéric Bolle de (Toutes les classes du CP au CM2).

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
Reçu en préfecture le 08/07/2024  
Publié le   
ID : 090-249000241-20240704-2024\_05\_14-DE

## **Le 23 mars 2023 :**

Participation de l'ambassadeur du tri à la journée nettoyage nature organisée par l'école Frédéric Bolle à Beaucourt.

## **Les 11 et 12 mai 2023 :**

Animation autour du tri sélectif et du recyclage à l'école des Marronniers à Delle. (CP et CE1).

## **Le 23 mai 2023 :**

Animation autour du tri sélectif et du recyclage à l'école Louise Michel à Delle. (CP)

## **Les 20 et 21 novembre 2023 :**

Animation autour du tri sélectif et du recyclage à l'école des Marronniers à Delle. (2 classes de CP).

L'ambassadeur du tri a effectué un rappel des consignes de tri sur le territoire de la CCST (présentation des différents contenants de tri : bacs jaune et bleu, le verre, le composteur, le fonctionnement de la déchetterie et du circuit de recyclage). Ensuite, il a mis en place des jeux avec les élèves :

- Le premier atelier : en quoi se transforme nos déchets recyclés ? Les élèves doivent deviner quel est le devenir des déchets jetés dans le bac jaune, ainsi que la quantité demandée pour fabriquer de nouveaux objets.
- Le second atelier : où dépose t'on nos déchets ? L'atelier consiste à trier les déchets selon leur matière et à les jeter dans la poubelle adéquate, en respectant les consignes de tri de la collectivité. Afin que les élèves apprennent les bons gestes de tri. Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles et faire barrière à la pollution. Cela ne doit pas être une option, mais un réflexe. Cette animation permet aux enfants de reconnaître les différentes poubelles et leur code couleur, de comprendre l'utilité du tri et d'intégrer les consignes de tri de notre territoire. Chaque animation est adaptée à l'âge de l'enfant.



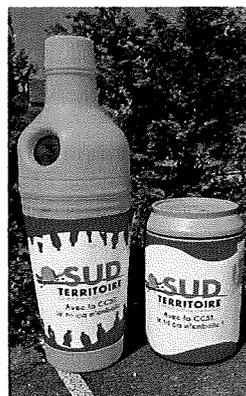
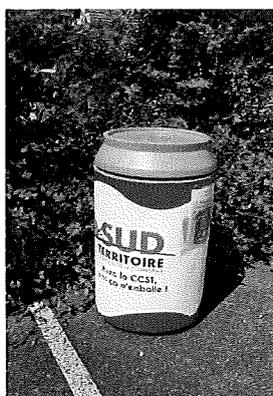
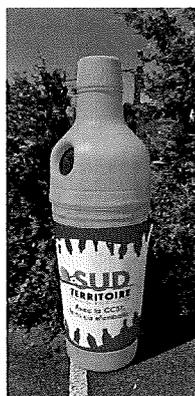
## REPRESENTATION LORS D'ÉVÉNEMENT

Pour que tri ne rime plus avec contraintes, la CCST a acheté une gamme de conteneurs pour le tri des déchets recyclables, à la fois ludiques et incitatifs. Un nouvel outil pour améliorer la mobilisation du public.

La question des déchets lors des événements est traitée depuis une dizaine d'années dans une double optique, Comment maintenir le site propre ? Comment valoriser au mieux les déchets produits ? La CCST propose des accompagnements sur les événements allant dans ce sens. La majorité des événements ne pratiquent pas le tri des déchets. Ceux qui le pratiquent tentent de le faire soit en autonomie ou avec l'accompagnement d'associations. Ces associations permettent d'atteindre une excellente qualité de tri car elles associent au matériel une véritable ingénierie en amont et une animation lors de l'événement.

L'une des clés d'un dispositif de tri réussi est l'équipement de tri lui-même. Et en la matière, il n'existe pas une solution miracle, mais de multiples dispositifs en fonction du lieu, du type d'emballages, de publics, ... Pour chaque événement existe une solution de tri ! L'essentiel étant de pouvoir être accessible, pratique, et compréhensible par le public.

### **- Les 20, 21 et 22 juillet 2023 : Journées médiévales de Brebotte**



### **- Le 06 octobre 2023 : Stand au marché du Terroir à Thiancourt**

## Passage aux biodéchets - Distribution des bio seaux et sacs kraft

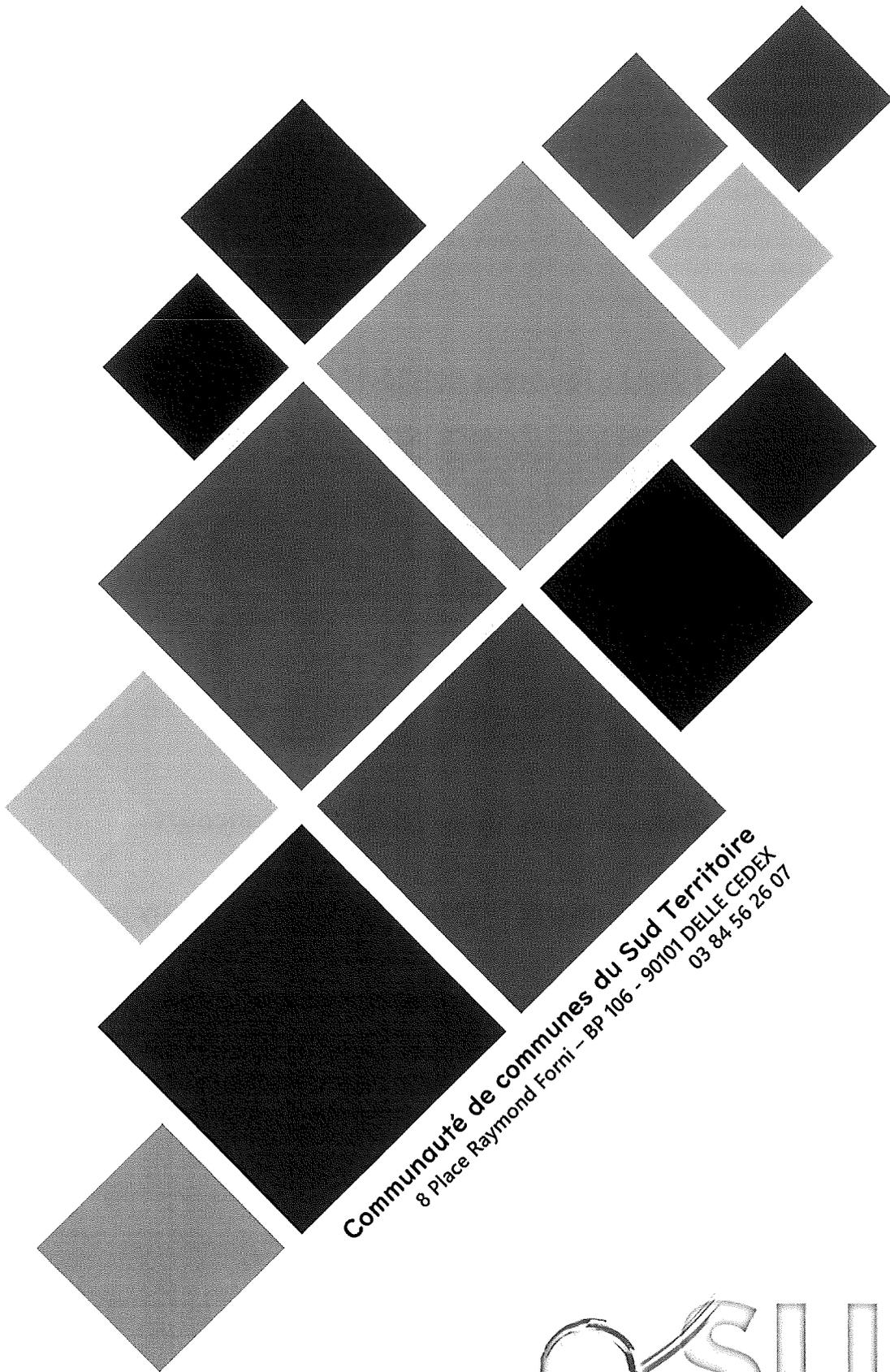
### **- Les 10, 17, 24 juin et 01 juillet matins :**

Distribution des bio seaux et sacs krafts aux usagers des 4 zones tests (Zac et Voinaie à Delle, Faverois et Thiancourt). Informations sur le passage aux biodéchets.

### **- Mois de novembre et décembre 2023 :**

Distributions des bio seaux et sacs krafts aux autres usagers non dotés (25 communes, hors quartiers de la Voinaie et Zac à Delle) de la CCST avant le passage obligatoire à la collecte des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024.





**Communauté de communes du Sud Territoire**  
8 Place Raymond Forni – Bp 106 – 90101 DELLE CEDEX  
03 84 56 26 07